

Recueil des Actes Administratifs

---

# Commission Permanente du 18 mai 2017

## et Actes de l'Executif départemental



## EXTRAITS DES DELIBERATIONS

	Pages
<b>DIRECTION INSERTION (12200)</b> .....	<b>735</b>
Insertion Jeunes - Atelier confiance en soi et prise de parole.....	735
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF Meuse) - accompagnement de parcours d'insertion socio professionnelle.....	735
Passeurs de Mémoire de la Grande Guerre 2017.....	736
Evolution du dispositif de parrainage en entreprises .....	736
<b>DIRECTION TERRITOIRES (13100)</b> .....	<b>736</b>
Fonds d'Aide à l'Animation Locale et à la Cohésion Sociale-Soutien aux Manifestations d'Intérêt Départemental - Modalités.....	736
<b>MISSION HISTOIRE (13500)</b> .....	<b>739</b>
Subventions d'investissement - 3ème répartition .....	739
Modification du bénéficiaire de la subvention monument des Eparges .....	739
Subventions de fonctionnement - 3ème répartition .....	740
<b>SERVICE ACHATS ET SERVICES (11530)</b> .....	<b>740</b>
Vente de véhicules et matériels pour destruction et matériel informatique.....	740
<b>SERVICE AFFAIRES CULTURELLES (13310)</b> .....	<b>741</b>
Mise à disposition de matériel scénique.....	741
Soutien aux acteurs culturels - 2ème répartition.....	742
Soutien à l'Offre Culturelle - Subvention à l'Association EXPRESSIONS.....	743
Soutien aux acteurs de l'Education Artistique et Culturelle .....	744
Mémoire Vivante - Résidences de création du centenaire de la Grande Guerre.....	744
Soutien aux acteurs culturels - Investissement 2017.....	745

<b>SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES (11520)</b> .....	<b>745</b>
Liste des marchés et avenants conclus en 2016.....	745
<b>SERVICE AMENAGEMENT FONCIER ET PROJETS ROUTIERS (13620)</b> .....	<b>762</b>
Opérations d'AFAF d'AZANNES-ET-SOUMAZANNES.....	762
Opérations d'AFAF de DANNEVOUX .....	763
Opérations d'AFAF de MAIZEY .....	764
Opération d'AFAF de MENIL-SUR-SAULX - Arrêt de la procédure .....	767
Regroupement foncier forestier - 1ère programmation 2017 .....	767
NANT-LE-GRAND : Lancement d'une opération d'ECIF et programmation budgétaire.....	768
Désignation au sein du Conseil d'Administration de la SAFER Grand Est .....	769
<b>SERVICE BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)</b> .....	<b>769</b>
Aide à l'acquisition de documents pour bibliothèques.....	769
<b>SERVICE COLLEGES (12310)</b> .....	<b>770</b>
Collège d'Argonne de CLERMONT EN ARGONNE - indemnisation suite à sinistre .....	770
Avenant à la convention relative au groupement de commande de l'ENT pour les collèges .....	770
Collèges publics - Attribution de subventions pour l'achat de fournitures destinées à la réalisation de petits travaux de maintenance par les agents des collèges.....	770
Collèges publics - Dotation annuelle d'équipement .....	771
<b>SERVICE CONSTRUCTION ET TRAVAUX NEUFS (11610)</b> .....	<b>772</b>
Conventions pour l'aménagement des arrêts de cars devant le collège d'Ancemont. ....	772
<b>SERVICE COORDINATION ET QUALITE DU RESEAU ROUTIER (13630)</b> .....	<b>773</b>
Procédure d'indemnisation des dégâts au domaine public départemental.....	773
Conventions d'occupation du domaine public sur le territoire de diverses communes. ....	774
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE (13140)</b> .....	<b>774</b>
Politique de soutien aux acteurs de l'Environnement – Programmation année 2017 .....	774
Politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Meuse – Programmation n°1 .....	775
<b>SERVICE HABITAT ET PROSPECTIVE (13120)</b> .....	<b>777</b>
Habitat - Financement rénovation thermique de logements communaux.....	777

SERVICE PREVENTION DEPENDANCE (12410) .....	777
---	-----

Attribution de subventions dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour 2017.....	777
--	-----

## ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

RESSOURCES MUTUALISEES SOLIDARITES .....	779
--	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif a la tarification horaire 2017 applicable a l'amf 55 - Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale .....	779
---	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif a la tarification 2017 applicable au Foyer du Grand Etang géré par l'Association des Paralysés de France a compter du 1 <sup>er</sup> juin 2017 .....	781
---	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif a la tarification 2017 applicable au Centre Intercommunal d'Action sociale (CIAS Meuse Grand Sud) pour la Résidence Autonomie Les Coquillottes a compter du 1 <sup>er</sup> juin 2017 .....	783
---	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif a la tarification 2017 applicable a l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Meuse pour le Foyer d'Accueil Médicalisé de Verdun a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017.....	785
---	-----

Arrêté du 18 mai 2017 portant modification de la tarification dépendance 2017 applicable a l'EHPAD d'Argonne de Varennes en Argonne a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017 .....	787
--	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicables a l'EHPAD de Spincourt .....	789
--	-----

Arrêté du 18 mai 2017 portant modification de la tarification dépendance 2017 applicable a l'EHPAD Jean Guillot de Stenay a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017 .....	791
--	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicable a l'EHPAD Sainte Anne de Saint Mihiel a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017.....	793
--	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicable a l'EHPAD Sainte Catherine de Verdun a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017 .....	795
--	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicable a l'EHPAD La Maison des Cépages de Bar le Duc a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017 .....	797
---	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicable a l'EHPAD Saint Joseph de Verdun a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017.....	799
---	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicable a l'EHPAD Saint Charles de Gondrecourt le Château a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017.....	801
--	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicable a l'Unité Alzheimer - Résidence Geneviève MENOUX de Fains Veel a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017 .....	803
--	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicable a l'USLD de Verdun a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017 .....	805
--	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicable a l'USLD La Maison des Cepages de Bar le Duc a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017 .....	807
--	-----

Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicable a l'USLD de Fains - Les Sources de Fains Veel a compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2017 .....	809
---	-----



# Extraits des délibérations

## DIRECTION INSERTION (12200)

### INSERTION JEUNES - ATELIER CONFIANCE EN SOI ET PRISE DE PAROLE

#### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen visant l'octroi d'un soutien financier dans le cadre de la mise en place de l'atelier « Confiance en soi et prise de parole » auprès des jeunes suivis par la Mission Locale du Nord Meusien,

#### **Après en avoir délibéré,**

- Accorde une subvention d'un montant forfaitaire de 2 640 €, à la Mission Locale du Nord Meusien dans le cadre de la mise en place de l'atelier « Confiance en soi et prise de parole » auprès des jeunes,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention à passer avec la Mission Locale du Nord Meusien, structure porteuse de l'action, ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

### CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF MEUSE) - ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS D'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE

#### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen visant à apporter un soutien au CIDFF de la Meuse pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'insertion socio professionnelle des femmes,

#### **Après en avoir délibéré,**

- Décide d'allouer au CIDFF de la Meuse une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2017, selon les modalités intégrées dans la convention et figurant au rapport,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer :
  - o la convention correspondante, comportant notamment le versement d'un acompte de 9 000 € au titre des crédits d'insertion 2017, soit 60% de la subvention, payables à la signature de la convention, le solde étant versé en 2018 après réception et analyse du bilan qualitatif et quantitatif ainsi que du bilan financier des actions concernées,
  - o toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.

## PASSEURS DE MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE 2017

### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen visant l'octroi d'un soutien financier dans le cadre du projet de chantier jeunes conduit par l'Association Meusienne de Prévention sur le nord meusien, dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre,

### **Après en avoir délibéré,**

- Valide, en relation avec la Communauté de Communes Argonne-Meuse, la démarche proposée, par l'Association Meusienne de Prévention relative à l'action « Passeurs de Mémoire de la Grande Guerre » axée sur la restauration et la valorisation de sites de mémoire de la Grande Guerre,
- Se prononce favorablement sur une intervention du Département à hauteur maximum de 7 500 €, correspondant à la moitié des dépenses liées au recrutement d'un 1/2 Equivalent Temps Plein par l'Association Meusienne de Prévention pour accompagner, durant 10 mois, le groupe de jeunes volontaires en mission de Service Civique,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention à passer avec l'Association Meusienne de Prévention, structure porteuse du projet, la Communauté de Communes Argonne-Meuse, ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

## EVOLUTION DU DISPOSITIF DE PARRAINAGE EN ENTREPRISES

### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen tendant à une communication relative à l'évolution du dispositif de parrainage en entreprises,

### **Après en avoir délibéré,**

Prend acte de la communication correspondante.

## **DIRECTION TERRITOIRES (13100)**

## **FONDS D'AIDE A L'ANIMATION LOCALE ET A LA COHESION SOCIALE-SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS D'INTERET DEPARTEMENTAL - MODALITES**

### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen concernant le Fonds d'aide à l'animation locale et le soutien aux manifestations d'intérêt départemental et tendant :

- à définir la nouvelle répartition des enveloppes pré-affectées à chaque Communauté de Communes et Communautés d'Agglomération au titre du Fonds d'aide à l'animation locale intégrant la commune de Boulogny,
- à préciser les modalités d'interventions du Fonds d'aide à l'animation locale et du soutien aux manifestations d'intérêt départemental,

**Après en avoir délibéré,**

**- Décide de se prononcer favorablement sur:**

- **la nouvelle répartition des enveloppes** pré-affectées à chaque Communauté de Communes et Communautés d'Agglomération au titre du Fonds d'aide à l'animation locale intégrant la commune de Bouligny et figurant en annexe,

-**les nouvelles modalités d'intervention** du Fonds d'aide à l'animation locale et du soutien aux manifestations d'intérêt départemental à savoir ;

-le plafonnement de l'aide départementale pour les activités proposées par les associations relevant du Fonds d'aide à l'animation locale, à 15% au plus du budget prévisionnel annuel sans pouvoir être supérieure à celle apportée par les collectivités publiques de proximité,

-l'inéligibilité des associations qui décideraient de ne pas recouvrer une cotisation annuelle pour leurs adhérents.

-la prise en compte, le cas échéant, des recettes liées au mécénat dans l'appréciation des participations locales.

-Le report de la date limite de dépôt des dossiers fixé à titre exceptionnel pour l'année 2017 et pour l'ensemble des acteurs concernés au 31 juillet 2017.

**Simulation répartition 60 000 €  
Fonds d'aide asso animations et  
manifestations locales**

Structures intercommunales 2017	Population municipale	Part fixe 30 K€	Part variable 30k€	Total Part fixe+ Part variable
Cdc du Pays de Montmédy	7 312	1 875	1 142	3 017
Cdc du Pays de Stenay et du Val Dunois	10 254	1 875	1 601	3 476
Cdc Damvillers Spincourt	8 405	1 875	1 313	3 188
Cdc Argonne Meuse	7 414	1 875	1 158	3 033
CA du Grand Verdun	28 469	1 875	4 446	6 321
Cdc du Pays d'Etain	7 874	1 875	1 230	3 105
Cdc du canton de Fresnes en Woëvre	5 048	1 875	788	2 663
Cdc Val de Meuse Voie Sacrée	8 857	1 875	1 383	3 258
Cdc Entre Aire et Meuse Triaucourt Vaubécourt	6 609	1 875	1 032	2 907
Cdc du Sammiellois	8 790	1 875	1 373	3 248
Cdc des Côtes de Meuse Woëvre	5 989	1 875	935	2 810
Cdc du Pays de Revigny/Ormain	7 407	1 875	1 157	3 032
CA Bar le Duc Sud Meuse	36 187	1 875	5 651	7 526
Cdc Haute Saulx Perthois Val d'Ornois	17 292	1 875	2 701	4 576
Cdc Commercy Void Vaucouleurs	23 532	1 875	3 675	5 550
EPCI du Pays Audinois-Bassin de Landres (pour Boulligny)	2 655	1 875	415	2 290
<b>TOTAL</b>	<b>192 094</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>60 000</b>

## MISSION HISTOIRE (13500)

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - 3EME REPARTITION

**La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la 3ème répartition des subventions d'investissement 2017 de la Mission Histoire,

**Après en avoir délibéré,**

- Décide d'attribuer la subvention d'investissement suivante selon les modalités précisées :

**Bénéficiaire : COMMUNE DE MOGNEVILLE**

**Objet de la subvention : Déplacement monument aux morts**

**Subvention plafonnée : 2 000 €**

Dépense subventionnable : 6 108 € HT

Taux : 32.74 %

Versement en une seule fois à l'issue de l'opération sur justification de la réalisation de l'opération.

Date de caducité : 18 mai 2018

- Autorise la prise en compte des justificatifs de dépenses à compter du 16 mars 2017, date de déclaration du dossier complet,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté correspondant.

### MODIFICATION DU BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION MONUMENT DES EPARGES

**La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la 3ème répartition des subventions d'investissement 2017 de la Mission Histoire,

**Après en avoir délibéré,**

- Accepte la modification du bénéficiaire de la subvention pour la rénovation d'un monument aux morts situé aux Eparges au profit de la commune des Eparges selon les modalités suivantes :
  - Nature de l'opération : rénovation d'un monument aux morts aux Eparges
  - Coût prévisionnel : 20 000 € TTC
  - Taux de subvention : 10 %
  - Montant maximum de la subvention plafonnée à 2 000 €
  - Apport minimum de 20 % de la commune qui s'engage à rechercher les autres financements
  - Prise en compte des dépenses à compter du 12 juillet 2016
  - Date de caducité : 22 septembre 2018.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer tout document y afférent.

## SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - 3EME REPARTITION

**La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen tendant à répartir les subventions de fonctionnement 2017 de la Mission Histoire,

**Après en avoir délibéré,**

- Décide d'accorder à la commune de Braquis une subvention de fonctionnement d'un montant forfaitaire de 150 € au titre de l'année 2017, selon les modalités fixées par la convention,
- Décide d'accorder à l'association Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance, une subvention de fonctionnement d'un montant forfaitaire de 1 000 €, selon les modalités fixées par la convention,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes.

<b><u>SERVICE ACHATS ET SERVICES (11530)</u></b>
--

## VENTE DE VEHICULES ET MATERIELS POUR DESTRUCTION ET MATERIEL INFORMATIQUE

**La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen tendant à rendre compte de la mise en vente de véhicules, de matériels pour destruction et de matériel informatique appartenant au Département,

**Après en avoir délibéré,**

Donne acte au Président du Conseil départemental de cette communication.

**MISE A DISPOSITION DE MATERIEL SCENIQUE**

**La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen dans le cadre de la politique de soutien aux acteurs associatifs et publics par le prêt gratuit de matériel scénique et d'exposition,

**Après en avoir délibéré,**

- Donne acte des subventions en nature ci-après pour un montant total de **6 400.50€** selon la répartition suivante :

- Subventions à l'ADAPEI de la Meuse pour les vœux du Président (140 €) et l'Assemblée Générale (450 €).
- Subventions à la Mairie de Bar le Duc pour les vœux du Maire au personnel (80 €), les vœux aux forces vives (80 €) et l'affichage des résultats électoraux (160€)
- une subvention de 135 € à l'OPH de la Meuse pour les vœux au personnel
- Subventions à la Mairie de Saint Mihiel pour les vœux au personnel (80€) et le congrès départemental de l'Union Nationale des Combattants (80€)
- une subvention de 280 € à la COPARY pour la projection du film « libres »
- une subvention de 490 € à l'association « Et tout le bastringue » pour une séance d'enregistrement
- une subvention de 120 € au Souvenir Français pour la pièce de théâtre « les mémoires d'un rat »
- une subvention de 260 € à l'UNSS55 pour le championnat de futsal
- une subvention de 1 350 € à la Mairie de Vigneulles pour son exposition de peintures
- Subventions à l'ACB pour le spectacle de théâtre Playloud (52.50€), le concert de J. Guidoni (36€) et le spectacle « la face cachée de la lune » (18€)
- une subvention de 120 € à l'association Rue de la Casse pour sa projection Village lumières
- une subvention de 600 € au Lycée Poincaré pour ses portes ouvertes,
- une subvention de 400 € à l'association MFR de Commercy pour son salon des services à la personne
- une subvention de 343 € à l'association Shopping en folie pour son salon « shopping en folie »
- une subvention de 50 € à la CAF de la Meuse pour son exposition dans le cadre de la semaine de la petite enfance
- une subvention de 60 € à l'AMP pôle jeunesse pour son forum des jobs d'été
- une subvention de 140 € au CIM pour l'enregistrement du concert du grand orchestre de cuivres du CIM et du CLEM
- une subvention de 135 € à Caramels music pour le spectacle « la quiche »
- une subvention de 112 € à l'association des Amis du verre d'Argonne pour sa conférence et son Assemblée Générale
- une subvention de 54 € au Centre Culturel d'Etain pour son spectacle « les yeux plus gros que le ventre »
- une subvention de 245 € à l'association Meuse Compostelle pour sa conférence et son exposition
- une subvention de 100 € à l'association Expressions pour sa projection cinéma
- une subvention de 230 € à l'association Les Amplifiés pour le Meuse Tour.

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à ces décisions.

## SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS - 2EME REPARTITION

### La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen présentant des demandes de subventions au titre du soutien au développement culturel sur les territoires,

### Après en avoir délibéré,

- Accorde les subventions suivantes pour un montant total de 57 359 €, aux associations ci-dessous :

## SOUTIEN A LA CREATION CONTEMPORAINE

ASSOCIATIONS	Siège social	PROJET concerné	MONTANT FORFAITAIRE VOTE EN € 2017
LES MOTS DU VENT	VOID VACON	création DUO pour les tout-petits – je suis un sphynx Aide à la diffusion Jan de l'ours	7 110
MAMAILLE	DOULCON	Création « ŒDIPE/Hélène et Sophocle »	5 000
SALUBRINS – CIRQUE ROUAGE	BAR LE DUC	Création « BOATE »	12 000
L'ART OU L'ETRE	CORNIEVILLE	Diffusion des créations du groupe La Roulette Rustre suite à la sortie nationale de leur double album	5 000
			29 110

## SOUTIEN AUX POLES DE RESSOURCES CULTURELS

ASSOCIATIONS	Siège social	PROJET concerné	MONTANT FORFAITAIRE VOTE EN € 2017
CIEL (Cirque en Lorraine)	VERDUN	Coordination et promotion du cirque en Lorraine et Grand est.	5 000
ESPACE CULTUREL GRANDE REGION	LUXEMBOURG	Accord de coopération transfrontalière	3 000
			8 000

## SOUTIEN D'UNE INITIATIVE VALORISANT UN PATRIMOINE CULTUREL EXCEPTIONNEL

ASSOCIATIONS	Siège social	PROJET concerné	MONTANT FORFAITAIRE VOTE EN € 2017
ENTHEOS	POMPEY (54) BAR LE DUC	« LIGIER RICHIER, LE CHANT DE LA PIERRE » dans le cadre de la valorisation de l'œuvre de Ligier Richier	3 617
			3 617

## SOUTIEN AUX PRATIQUES ET ANIMATIONS CULTURELLES

ASSOCIATIONS	COMMUNES	PROJET concerné	MONTANT FORFAITAIRE VOTE EN € 2017
ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DES GRANDES ORGUES	CLERMONT EN ARGONNE	Animations (concerts, chants) autour de l'orgue Saint Didier. Restauration et entretien du patrimoine.	322
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU PAYS DE MONTMEDY	MONTMEDY	Animations culturelles encadrées par des intervenants professionnels. Développement de l'espace culturel (expositions, ateliers artistiques, musique...)	4 375

ASSOCIATIONS	COMMUNES	PROJET concerné	MONTANT FORFAITAIRE VOTE EN € 2017
ECOLE DE DANSE BALLERINA	LIGNY EN BARROIS	Initiation à la danse – pratique amateur encadrée par professionnel	700
ECOMUSEE D'HANNONVILLE	HANNONVILLE SOUS LES COTES	Atelier Théâtre NA et animations culturelles .encadrées par un metteur en scène professionnel	750
FAMILLES RURALES LACROIX	LACROIX SUR MEUSE	Animations culturelles encadrées par des intervenants professionnels	260
LA FOURMILIERE	MOGNEVILLE	Animations culturelles encadrées par des intervenants professionnels (expositions, créations artistique, résidences d'artistes, spectacles...)	2 500
GALERIE DIASTOLE SYSTOLE	VERDUN	Galerie d'exposition installée dans un établissement scolaire	375
HARMONIE STAINOISE	ETAIN	Initiation à la pratique musicale. Cours de musique, stage de formation professionnelle et concerts - pratique amateur encadrée par professionnel	1 700
L'ODYSSEE	TRONVILLE EN BARROIS	Initiation à la danse - pratique amateur encadrée par professionnel	700
LES AMIS DU PATRIMOINE DE ROUVROIS	ROUVROIS SUR MEUSE	Animations (concerts, théâtre...) Restauration et mise en valeur du site.	350
LE PHENIX	DOULCON	Ateliers de théâtre - pratique amateur encadrée par professionnel	300
MJC ANCERVILLE	ANCERVILLE	Initiation aux arts du cirque (pratique amateur encadrée par professionnel)	300
MUSIQUE D'ENSEMBLE DU BARROIS	BAR LE DUC	Initiation à la pratique musicale Stages et concerts. Groupe de percussions jeunes et ados. Pratique amateur encadrée par professionnel	300
TEMPS DANSE	ANDERNAY	Initiation à la danse encadrée par un professionnel diplômé.	1 000
			<b>13 932</b>

### **SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE SUR LES TERRITOIRES**

ASSOCIATIONS	COMMUNES	PROJET concerné	MONTANT FORFAITAIRE VOTE EN € 2017
TERRES D'ARGONNE	VARENNES EN ARGONNE	6èem festival Musique en Terres d'Argonne 7 au 9 juillet 2017 (concerts professionnels)	500
AMICALE SAINT FIACRE	COUVERTPUIS	7è édition du festival "son d'Orge" sur 2 jours les 26 et 27/08/2017.	700
ASSOCIATION MUSIQUE AUX MIRABELLES	HATTONCHATEL	2èem édition du festival Musique aux Mirabelles du 22 au 24/09. (Musique classique).	1 500
			<b>2 700</b>

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents

### **SOUTIEN A L'OFFRE CULTURELLE - SUBVENTION A L'ASSOCIATION EXPRESSIONS**

#### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen relatif au subventionnement de l'association Expressions présentant un projet associatif renouvelé,

#### **Après en avoir délibéré,**

- Accorde une subvention de 45 000 € au titre du fonctionnement de l'exercice 2017, selon les modalités précisées par la convention.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à cette décision.

## SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen dans le cadre de la politique de soutien aux acteurs de l'éducation artistique et culturelle,

### **Après en avoir délibéré,**

- Attribue les subventions ci-après pour un montant total de **4 262 €** selon la répartition suivante :

- une subvention de 2 000 € (7.93%), sur un budget global prévisionnel de l'action de 25 208 €, à l'association Sur Saulx pour « les portes du temps » à Ecurey - commune de Montiers sur saulx,
- une subvention de 1 020 € (15%) sur un budget global prévisionnel de l'action de 6 800 €, à la Codecom du Pays d'Etain pour son projet d'hommage au peintre Franz Marc,
- une subvention de 882 € (15%) sur un budget global prévisionnel de l'action de 5 880 € à l'association l'Art ou l'Etre pour le projet « ensemble rustre » avec les groupes d'accueil périscolaires de la Codecom Cotes de Meuse Woèvre Association l'Art ou l'Etre de Corniéville,
- une subvention de 360 € (15%) sur un budget global prévisionnel de l'action de 2 400 € à l'association l'Art ou l'Etre pour le projet « Ensemble Rustre » avec le Conservatoire municipal de Commercy,

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à ces décisions.

## MEMOIRE VIVANTE - RESIDENCES DE CREATION DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen concernant le soutien à un projet de création artistique s'inscrivant dans le cadre du dispositif de résidence « Mémoire vivante » porté par le Département pour le Centenaire de la Grande Guerre,

### **Après en avoir délibéré,**

- Attribue une subvention de 10 900€ maximum à l'association *TRANSVERSALES*, à Verdun, pour le projet qu'elle accompagne pour l'année 2017 à savoir :

La création et la diffusion de « Consolament » par la Compagnie Timshel : 10 900 € maximum sur un budget prévisionnel du projet de 36 260, 06 € soit 30% de ce budget, versés dans les conditions définies dans la convention d'attribution de subvention ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents au versement de cette subvention.

## **SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS - INVESTISSEMENT 2017**

### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen relatif au soutien à l'investissement d'associations culturelles dans la conduite de leur projet,

Vu la demande de subvention formulée par l'association Vent des Forêts à Fresnes au Mont pour la réalisation et l'entretien d'œuvres d'art contemporain au titre du programme 2017.

### **Après en avoir délibéré,**

- Alloue une subvention de 14 784 € maximum à l'association Vent des Forêts au titre de 2017, soit 40% d'un budget prévisionnel de 36 960€, dans les conditions définies par la convention d'attribution de subvention,
- Autorise le président du Conseil départemental à signer les actes afférents à cette décision.

**SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES (11520)**

## **Liste des marchés et avenants conclus en 2016**

### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à communiquer à l'Assemblée départementale la liste des marchés publics, accords-cadres et avenants conclus par le Département du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016,

### **Après en avoir délibéré,**

Donne acte au Président du Conseil départemental de cette communication.

LISTE DES MARCHES ET ACCORDS-CADRES CONCLUS DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

N° de marché	Date de notification	Objet du marché	Montant (estimé, réel ou forfaitaire) en € HT	Titulaire	Code Postal Titulaire	Ville Titulaire	Sans mini	Sans Maxi	Seuil Minimum en € HT	Seuil Maximum en € HT	Procédure	Critère
FOURNITURES												
<b>2016-007</b>	29/02/2016	Lot n°1 Acquisition d'objets publicitaires pour le Département de la Meuse	35 622.12	PICARDIE SPORTS LOISIRS DISTRIBUTION	60610	LACROIX SAINT OUEN	sans mini			84 000.00	Adaptée	Sans objet
<b>2016-008</b>	29/02/2016	Lot n°2 Acquisition d'objets promotionnels pour le département de la Meuse : textiles et bagages	61 279.00	PICARDIE SPORTS LOISIRS DISTRIBUTION	60610	LACROIX SAINT OUEN	sans mini			80 000.00	Adaptée	Sans objet
<b>2016-011</b>	01/03/2016	Fournitures de béton pour le Département de la Meuse sur le territoire de l'agence départementale d'aménagement de Bar-le-Duc, pour l'année 2016.	16 164.50	CALIN PAUL SA	88300	BARVILLE	sans mini			40 000.00	Adaptée	Sans objet
<b>2016-013</b>	01/03/2016	Fournitures de béton pour le Département de la Meuse sur le territoire de l'agence départementale d'aménagement de Commercy, pour l'année 2016.	13 842.00	CHARDOT T.P SARL	55200	COMMERCY	sans mini			40 000.00	Adaptée	Sans objet
<b>2016-014</b>	02/03/2016	Fournitures de béton pour le Département de la Meuse sur le territoire de l'agence départementale d'aménagement de Stenay, pour l'année 2016.	13 384.35	MAYOT SABLIERES DU SEP S.A.R.L.	55700	BEAUFORT EN ARGONNE	sans mini			40 000.00	Adaptée	Sans objet
<b>2016-015</b>	01/03/2016	Fournitures de béton pour le Département de la Meuse sur le territoire de l'agence départementale d'aménagement de Verdun, pour l'année 2016.	16 934.50	CALIN PAUL SA	88300	BARVILLE	sans mini			40 000.00	Adaptée	Sans objet
<b>2016-023</b>	16/03/2016	Fourniture de sables, graviers et gravillons pour le Département de la Meuse	6 594.60	CALIN PAUL SA	88300	BARVILLE	sans mini	sans Maxi			Adaptée	Sans objet
<b>2016-024</b>	02/04/2015	Réalisation d'un Compact Disc visant à promouvoir les musiques actuelles - DECLARE SANS SUITE	14 359.30	MPO FRANCE UNION D'ASSOCIATIONS LES AMPLIFIES	53700 55200	AVERTON COMMERCY	sans mini	sans Maxi			Adaptée	Sans objet
<b>2016-028</b>	20/06/2016	Fourniture et impression du logo du Département de la Meuse pour la période 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot 1 : Fourniture d'enveloppes et impression LOGO pour l'Hôtel du Département de la Meuse	24 240.00	COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPERIE	16440	ROULLET ST ESTEPHE	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Sans objet

<b>2016-029</b>	17/06/2016	Fourniture et impression du logo du Département de la Meuse pour la période 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot 6 : Fourniture de papier blanc en A4 et A3 pour l'Hôtel du Département de la Meuse et divers sites extérieurs	88 883.52	INAPA FRANCE SAS	91814	CORBEIL ESSONNES	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Environnementales
<b>2016-031</b>	02/05/2016	Fourniture d'une épandeuse tout liant automatique et thermofluide montée sur twist-lock	252 000.00	ACMAR SAS	53400	CRAON					Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-032</b>	02/05/2016	Fourniture d'un tracteur routier d'occasion	46 500.00	KEHR ET CIE LV POIDS LOURDS (GARAGE)	51300	LUXEMONT VILLOTTE					Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-033</b>	02/05/2016	Fourniture d'une pelle d'occasion, sur pneus, équipée d'une volée variable et d'un bras déportable.	97 000.00	SOMATEC MTPI SAS	54706	ATTON					Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-042</b>	25/05/2016	Fourniture et livraison de produits de signalisation pour véhicules	75 000.00	MERCURA S A S	41029	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR			15 000.00	75 000.00	Adaptée	Sans objet
<b>2016-043</b>	25/05/2016	Fourniture et livraison de consommables d'usure de fauchage	30 524.00	FORGES GORCE	63920	PESCHADOIRES	sans mini	sans Maxi			Adaptée	Sans objet
<b>2016-044</b>	30/05/2016	Fourniture et livraison de pièces d'usure pour groupe fauchage SMA	14 627.90	SMA FAUCHEUX	28111	LUCE	sans mini	sans Maxi			Adaptée	Sans objet
<b>2016-045</b>	25/05/2016	Fourniture et livraison de lames pour lamier MULAG	1 280.00	EUROPE SERVICE	15000	AURILLAC	sans mini	sans Maxi			Adaptée	Sans objet
<b>2016-047</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°1 Location de petits matériels de travaux	69 781.50	KILOUTOU	57070	METZ	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-048</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°1 Location de petits matériels de travaux	86 176.58	LOXAM	51100	REIMS	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-049</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°2 Location ensemble de rabotage sans chauffeur	7 913.60	LOXAM	51100	REIMS	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-050</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°3 Location matériel d'espace vert sans chauffeur	3 394.50	KILOUTOU	57070	METZ	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-051</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°3 Location matériel d'espace vert sans chauffeur	4 145.80	LOXAM	51100	REIMS	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Sans objet

<b>2016-052</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°4 Location matériel électroportatif sans chauffeur	1 394.00	KILOUTOU	57070	METZ	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-053</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°4 Location matériel électroportatif sans chauffeur	2 282.93	LOXAM	51100	REIMS	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-054</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°5 Location matériel d'élévation sans chauffeur	5 125.00	KILOUTOU	57070	METZ	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-055</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°5 Location matériel d'élévation sans chauffeur	5 394.79	LOXAM	51100	REIMS	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-056</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°6 Location d'engin de compactage de 5T à 13T sans chauffeur	4 464.23	LOXAM	51100	REIMS	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-057</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°6 Location d'engin de compactage de 5T à 13T sans chauffeur	5 106.00	LOISY ET FILS SAS	54330	FORCELLES SAINT GORGON	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-058</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°7 Location engin pour travaux de terrassement sans chauffeur	26 671.20	LOISY ET FILS SAS	54330	FORCELLES SAINT GORGON	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-059</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°8 Location semi-benne sans chauffeur	8 789.00	HENRION POIDS LOURDS	55500	MAULAN	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-060</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°8 Location semi-benne sans chauffeur	9 246.00	LOISY ET FILS SAS	54330	FORCELLES SAINT GORGON	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sans objet

<b>2016-061</b>	21/07/2016	Location de matériel divers avec et sans chauffeur pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 - Lot n°11 Location matériel de rabotage de chaussée et de finisseur d'asphalte avec chauffeur	44 660.00	FB PRESTATIONS	55840	THIERVILLE SUR MEUSE	sans mini	sans Maxi	Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-075</b>	05/07/2016	Fourniture d'une micro-centrale d'enrob à l'émulsion sur remorque	185 000.00	SCHAEFFER TECHNIC GMBH	70736	FELLBACH (ALLEMAGNE)	sans mini	sans Maxi	Procédure négociée	Sans objet
<b>2016-076</b>	05/07/2016	Fourniture d'un enrobeur projeteur à châssis amovible (twist lock)	160 000.00	SCHAEFFER TECHNIC GMBH	70736	FELLBACH (ALLEMAGNE)	sans mini	sans Maxi	Procédure négociée	Sans objet
<b>2016-078</b>	24/08/2016	Fourniture et livraison de pièces détachées pour les véhicules du Département de la Meuse Lot 1 : Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules légers et utilitaires de moins de 3.5 tonnes de marque RENAULT au parc départemental de Bar le Duc	88 171.64	RENAULT BAR LE DUC - garage CENTRAL BOURGIN Frères SAS	55003	BAR LE DUC	sans mini	sans Maxi	Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-079</b>	24/08/2016	Fourniture et livraison de pièces détachées pour les véhicules du Département de la Meuse. Lot 2 : Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules légers et utilitaires de moins de 3.5 tonnes de marque PEUGEOT au parc départemental de Bar le Duc	20 288.16	SAS FELINE AUTOMOBILES	55000	LONGEVILLE EN BARROIS	sans mini	sans Maxi	Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-080</b>	24/08/2016	Fourniture et livraison de pièces détachées pour les véhicules du Département de la Meuse Lot 3 : Fourniture de pièces détachée d'origine pour véhicules légers et utilitaires de moins de 3.5 tonnes de marque CITROEN au parc départemental de Bar le Duc	8 943.32	SAS FELINE AUTOMOBILES	55000	LONGEVILLE EN BARROIS	sans mini	sans Maxi	Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-081</b>	25/08/2016	Fourniture et livraison de pièces détachées pour les véhicules du Département de la Meuse Lot 5 : Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules légers et utilitaires de moins de 3.5 tonnes de marque RENAULT au parc départemental de Verdun	40 467.36	RENAULT BAR LE DUC - garage CENTRAL BOURGIN Frères SAS	55003	BAR LE DUC	sans mini	sans Maxi	Appel d'Offres	Sans objet

<b>2016-082</b>	25/08/2016	Fourniture et livraison de pièces détachées pour les véhicules du Département de la Meuse Lot 10 : Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules poids lourds de marque RENAULT TRUCKS au parc départemental de Bar le Duc	98 478.24	SAINT DIZIER POIDS LOURDS	52100	BETTANCOURT LA FERREE	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-097</b>	04/08/2016	Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés lot 1 relevé semestriel	132 930.00	ENGIE	92400	COURBEVOIE	sans mini	sans Maxi			Achat UGAP	Sans objet
<b>2016-098</b>	03/08/2016	Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés lot 2 relevé mensuel	539 940.00	ENI	92300	LEVALLOIS PERRET					Achat UGAP	Sans objet
<b>2016-119</b>	21/11/2016	Fourniture et livraison d'absorbants routier lot 1	8 820.00	FIRCHIM FRANCE SAS	12202	SAVIGNAC					Appel d'Offres	sans objet
<b>2016-120</b>	21/11/2016	Fourniture et livraison d'absorbants d'atelier lot 2	2 460.00	FIRCHIM FRANCE SAS	12202	SAVIGNAC					Appel d'Offres	sans objet
<b>2016-136</b>	05/12/2016	ARCHE - RUBAISE - BANDEROLE	7 212.22	MESSAGE	54840	GONDREVILLE					Adaptée	sans objet
<b>2016-137</b>	16/11/2016	PARURE STYLOS	5 674.00	MESSAGE	54840	GONDREVILLE					Adaptée	sans objet
<b>2016-138</b>	06/12/2016	Achat et entretien-maintenance d'auto-laveuses pour les collèges du Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019.	85 000.00	WEDIS SARL	54230	NEUVES MAISONS	sans mini			85 000.00	Appel d'Offres	sans objet
<b>2016-139</b>	15/11/2016	stylos Astaire	1 155.00	MESSAGE	54840	GONDREVILLE	sans mini	sans Maxi			Adaptée	sans objet
<b>2016-144</b>	22/12/2016	Fourniture de stations météorologiques, de caméras routières et de cryopédomètres lot 1	86 168.00	METEO OMNIUM	64210	BIDART			48 000.00	144 000.00	Adaptée	sans objet
<b>2016-151</b>	29/11/2016	Achat de deux tentes gonflables	8 722.00	Eyes up	34070	MONTPELLIER					Adaptée	sans objet

TRAVAUX

<b>2016-005</b>	11/12/2015	MOE et de mise en conformité des laveries au collège Theuriet à Bar le Duc	26 400.00	SETECBA INGENIERIE	55003	BAR LE DUC CEDEX	sans mini	sans Maxi		Adaptée	Sans objet
<b>2016-006</b>	11/12/2015	MOE et de mise en conformité des laveries au collège Les Tilleuls à Commercy	29 400.00	SETECBA INGENIERIE	55003	BAR LE DUC CEDEX	sans mini	sans Maxi		Adaptée	Sans objet
<b>2016-021</b>	24/03/2016	Travaux de serrurerie-plâtrerie pour l'accessibilité de la salle SVT au collège Jean Babin à Varennes en Argonne	12 722.40	LEFEVRE S.A.S (MENUISERIE)	55000	SAVONNIERES DEVANT BAR	sans mini	sans Maxi		Adaptée	Sans objet
<b>2016-026</b>	12/04/2016	Travaux de câblage des réseaux informatiques et électriques associés dans les bâtiments départementaux. Lot n°1	66 034.20	LORR'ELEC	55430	BELLEVILLE SUR MEUSE	sans mini		300 000.00	Adaptée	Sans objet
<b>2016-027</b>	12/04/2016	Travaux de câblage des réseaux informatiques et électriques associés dans les bâtiments départementaux. Lot n°2	64 097.64	ERTEC	55000	LONGEVILLE-EN-BARROIS	sans mini		300 000.00	Adaptée	Sans objet
<b>2016-038</b>	26/04/2016	Rénovation électrique complète de deux logements collège Saint-Exupéry Thierville	4 521.04	LORR ELEC	55430	BELLEVILLE	sans mini	sans Maxi		Adaptée	Sans objet
<b>2016-039</b>	26/04/2016	Rénovation complète des sols de deux logements collège Saint-Exupéry Thierville	8 750.00	PEINTURES TONNES	55000	BAR LE DUC	sans mini	sans Maxi		Adaptée	Sans objet
<b>2016-063</b>	27/05/2016	Travaux de reprise des poteaux du préau, de zinguerie sur le bâtiment administration et de bardage sur le gymnase au collège Jean d'Allamont à Montmédy lot 1 charpente bois	17 284.20	PALAZZO SARL	55320	GENICOURT SUR MEUSE	sans mini	sans Maxi		Adaptée	Sans objet
<b>2016-064</b>	27/05/2016	Travaux de reprise des poteaux du préau, de zinguerie sur le bâtiment administration et de bardage sur le gymnase au collège Jean d'Allamont à Montmédy lot 2 zinguerie	11 325.80	PALAZZO SARL	55320	GENICOURT SUR MEUSE	sans mini	sans Maxi		Adaptée	Sans objet
<b>2016-065</b>	27/05/2016	Travaux de reprise des poteaux du préau, de zinguerie sur le bâtiment administration et de bardage sur le gymnase au collège Jean d'Allamont à Montmédy lot 3 bardage métallique	10 928.40	PALAZZO SARL	55320	GENICOURT SUR MEUSE	sans mini	sans Maxi		Adaptée	Sans objet

<b>2016-067</b>	30/06/2016	Travaux de rénovation et de mise en conformité de la laverie du collège A. THEURIET à BAR LE DUC LOT 4	52 160.13	KUTHE SAS	57063	METZ				Adaptée	Sans objet
<b>2016-068</b>	30/06/2016	Travaux de rénovation et de mise en conformité de la laverie du collège A. THEURIET à BAR LE DUC LOT N° 3	11 443.00	LORRAINE ENERGIE	55840	THIERVILLE				Adaptée	Sans objet
<b>2016-069</b>	30/06/2016	Travaux de rénovation et de mise en conformité de la laverie du collège A THEURIET à BAR LE DUC LOT N° 2	4 098.00	STPP SARL	55130	GONDRECOURT-LE CHÂTEAU				Adaptée	Sans objet
<b>2016-070</b>	01/07/2016	Travaux de rénovation et de mise en conformité de la laverie du collège A. THEURIET à BAR LE DUC LOT N° 1	6 359.20	GIL CARRELAGE	55430	BELLEVILLE				Adaptée	Sans objet
<b>2016-071</b>	01/07/2016	Travaux de rénovation et de mise en conformité de la laverie du collège Les Tilleuls à COMMERCY LOT N° 1	13 451.30	GIL CARRELAGE	55430	BELLEVILLE				Adaptée	Sans objet
<b>2016-072</b>	30/06/2016	Travaux de rénovation et de mise en conformité de la laverie au collège les Tilleuls à COMMERCY LOT N° 2	8 462.50	STPP SARL	55130	GONDRECOURT-LE CHÂTEAU				Adaptée	Sans objet
<b>2016-073</b>	30/06/2016	Travaux de rénovation et de mise en conformité de la laverie au collège Les Tilleuls à COMMERCY LOT N° 3	10 472.00	LORRAINE ENERGIE	55840	THIERVILLE				Adaptée	Sans objet
<b>2016-074</b>	30/06/2016	Travaux de rénovation et de mise en conformité de la laverie au collège Les Tilleuls à COMMERCY LOT N° 4	63 273.38	KUTHE SAS	57063	METZ				Adaptée	Sans objet
<b>2016-077</b>	13/07/2016	Remplacement des appareils d'appuis du pont-levant de Marbeaumont sur le territoire de la commune de Bar-le-Duc.	14 360.00	GTM TRAVUX SPECIAUX	76650	PETIT COURONNE				Adaptée	Sans objet
<b>2016-083</b>	17/08/2016	Construction d'un préau au collège de Saint-Mihiel - lot 1 Gros Oeuvre	12 393.90	PALAZZO SARL	55320	GENICOURT SUR MEUSE				Adaptée	Sans objet
<b>2016-084</b>	17/08/2016	Construction d'un préau au collège de Saint-Mihiel - lot 2 charpente couverture	11 991.06	PALAZZO SARL	55320	GENICOURT SUR MEUSE				Adaptée	Sans objet
<b>2016-085</b>	11/08/2016	Construction d'un préau au collège de Saint-Mihiel - lot 3 menuiseries extérieures	22 476.50	APB MENUISERIE	55800	VASSINCOURT				Adaptée	Sans objet
<b>2016-086</b>	11/08/2016	Construction d'un préau au collège de Saint-Mihiel - lot 4 électricité	1 587.00	ABI ELECTRICITE	55000	FAINS VEEL				Adaptée	Sans objet
<b>2016-087</b>	11/08/2016	Construction d'un préau au collège de Saint-Mihiel - lot 5 revêtement de sol	3 877.80	PEINTURES TONNES	55000	BAR LE DUC				Adaptée	Sans objet
<b>2016-088</b>	19/07/2016	Création d'un préau au collège Saint Exupéry à Thierville sur meuse lot 1.gros oeuvre VRD	42 583.00	DRENERY BATIMENT	55840	THIERVILLE				Adaptée	Sociales
<b>2016-089</b>	19/07/2016	Travaux de création d'un préau au collège Saint Exupéry à Thierville sur Meuse lot 2 charpente couverture zinguerie	69 231.10	VIGNOT ET CIE	55000	FAINS VEEL				Adaptée	Sociales
<b>2016-090</b>	19/07/2016	Travaux de création d'un préau au collège Saint Exupéry à Thierville sur Meuse lot 3 peinture	6 644.60	PEINTURES TONNES	55000	BAR LE DUC				Adaptée	Sans objet

<b>2016-091</b>	19/07/2016	Travaux de création d'un préau au collège Saint Exupéry à Thierville sur Meuse lot 4 Électricité	5 011.00	EGIL VERDUN	55100	VERDUN				Adaptée	Sans objet
<b>2016-092</b>	12/09/2016	Restructuration de l'administration du collège Louis Pergaud à Fresnes en Woèvre lot 1 plâtrerie faux plafond	9 248.00	ARTPOL	57070	METZ				Adaptée	Sans objet
<b>2016-093</b>	24/08/2016	Restructuration de l'administration du collège Louis Pergaud à Fresnes en Woèvre lot 3 carrelages faïences	4 083.33	GIL CARRELAGE	55430	BELLEVILLE				Adaptée	Sans objet
<b>2016-094</b>	23/08/2016	Restructuration de l'administration du Collège Louis Pergaud à Fresnes en Woèvre lot 4 revêtements de sol souple revêtement mural	19 395.50	PEINTURES TONNES	55000	BAR LE DUC				Adaptée	Sans objet
<b>2016-095</b>	23/08/2016	Restructuration de l'administration du collège Louis Pergaud à Fresnes en Woèvre lot 5 Electricité chauffage	8 297.00	EGIL VERDUN	55100	VERDUN				Adaptée	Sans objet
<b>2016-100</b>	18/08/2016	Rénovation de la maison de la solidarité de Thierville-sur-Meuse Lot 1.cloisons - menuiseries	11 122.00	STEINER MENUISERIE	55000	BAR-LE-DUC				Adaptée	Sans objet
<b>2016-101</b>	22/08/2016	Rénovation de la maison de la solidarité de Thierville-sur-Meuse Lot 2.peinture - revêtement de sol	60 738.18	SAS NICOLETTA BON	51520	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE				Adaptée	Sans objet
<b>2016-102</b>	01/09/2016	Rénovation de la maison de la solidarité de Thierville-sur-Meuse Lot 3.plomberie - sanitaire	1 505.00	BARTELLEMY ROBINET SARL	55000	BAR LE DUC				Adaptée	Sans objet
<b>2016-103</b>	22/08/2016	Rénovation de la maison de la solidarité de Thierville-sur-Meuse Lot 4.démolition	1 570.00	SAS NICOLETTA BON	51520	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE				Adaptée	Sans objet
<b>2016-104</b>	10/09/2016	Pôle technologique collège Emilie Carles à Ancerville Lot 2 revêtement de sol et mural	19 960.80	PEINTURES TONNES	55000	BAR LE DUC				Adaptée	Sans objet
<b>2016-105</b>	10/09/2016	Pôle technologique collège Emilie Carles à Ancerville Lot 3 électricité	6 399.22	DRU ET RICHARD	55500	LIGNY EN BARROIS				Adaptée	Sans objet
<b>2016-106</b>	12/09/2016	Préau du collège de la Haute Saux à Montiers-sur-Saulx Lot 2 serrurerie	9 440.00	APB MENUISERIE	55800	VASSINCOURT				Adaptée	Sans objet
<b>2016-107</b>	02/09/2016	Sanitaires élèves collège André Malraux à Clermont-en-Argonne Lot 1.démolition gros oeuvre	19 750.70	GIL ET ASSOCIES	55430	BELLEVILLE SUR MEUSE				Adaptée	Sans objet
<b>2016-108</b>	02/09/2016	Sanitaires élèves collège André Malraux à Clermont-en-Argonne Lot 2.peinture plâtrerie	5 819.00	PEINTURES TONNES	55000	BAR LE DUC				Adaptée	Sans objet
<b>2016-109</b>	02/09/2016	Sanitaires élèves collège André Malraux à Clermont-en-Argonne Lot 3 menuiserie agencement	14 055.00	STEINER ET FILS (MENUISERIE GENERALE)	55000	BAR LE DUC				Adaptée	Sans objet

<b>2016-110</b>	02/09/2016	Sanitaires élèves collège André Malraux à Clermont-en-Argonne Lot 4 plomberie sanitaire chauffage ventilation électricité	30 283,35	ABI ELECTRICITE	55000	FAINS VEEL					Adaptée	Sans objet
<b>2016-114</b>	08/11/2016	Entretien et réparation des ouvrages d'art sur le réseau routier meusien pour les périodes du : - de la date de notification au 30.09.2017 - du 1er.10.2017 au 30.09.2018 - du 1er.10.2018 au 30.09.2019 - du 1er.10.2019 au 30.09.2020	2 090 673,00	BERTHOLD S.A	55320	DIEUE SUR MEUSE		400 000.00	4 000 000.00		Adaptée	Sans objet
<b>2016-116</b>	27/10/2016	Construction d'un préau au collège Louise Michel à Etain - Lot 1 gros oeuvre	51 552,00	DRENERI BATIMENT	55840	THIERVILLE					Adaptée	Sans objet
<b>2016-117</b>	27/10/2016	Construction d'un préau au collège Louise Michel à Etain - Lot 2 ossature métallique couverture bardage serrurerie	67 567,97	BTCM FRANCE SARL	54400	COSNES ET ROMAIN					Adaptée	sans objet
<b>2016-118</b>	27/10/2016	Construction d'un préau au collège Louise Michel à Etain - Lot 3 électricité	2 237,95	EGIL VERDUN	55100	VERDUN					Adaptée	sans objet
<b>2016-141</b>	13/12/2016	Raccordement du collège Jean d'Allamont de Montmédy au gaz de ville	57 894,00	LORRAINE ENERGIE	55840	THIERVILLE	sans mini			sans Maxi	Adaptée	sans objet
<b>2016-141</b>	13/12/2016	Raccordement du collège Jean d'Allamont de Montmédy au gaz de ville	57 894,00	SME	55700	STENAY	sans mini			sans Maxi	Adaptée	sans objet
<b>2016-153</b>	23/02/2017	Travaux de réaménagement des cours des bâtiments départementaux pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.	1 186 060,00	COLAS EST	55190	VOID VACON		250 000.00	1 200 000.00		Adaptée	Sociales

SERVICES

<b>2016-001</b>	01/02/2016	Réalisation d'actions de formation à destination du personnel des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque départementale et de ses organismes partenaires 2016 lot n°1 : la fonction de responsable de Bibliothèque	1 960.00	CADRES EN MISSION FORMATION	44000	NANTES	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-002</b>	01/02/2016	Réalisation d'actions de formation à destination du personnel des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque départementale et de ses organismes partenaires pour l'année 2016 Lot n°2:Les bibliothèques aujourd'hui	2 330.00	UNIVERSITÉ DE LORRAINE-MÉDIAL	54052	NANCY	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-003</b>	01/02/2016	Réalisation d'actions de formation à destination du personnel des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque départementale et de ses organismes partenaires pour l'année 2016. lot n°4 : Animation musicale pour enfants	2 375.00	UNIVERSITÉ DE LORRAINE-MÉDIAL	54052	NANCY	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-004</b>	01/02/2016	Réalisation d'actions de formation à destination du personnel des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque départementale et de ses organismes partenaires pour l'année 2016 Lot n°5 ouverte et animer un espace jeu vidéo	955.00	UNIVERSITÉ DE LORRAINE-MÉDIAL	54052	NANCY	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-009</b>	08/02/2016	Levé topographique RD 935 à l'entrée de Bar-le-Duc	1 232.00	CABINET MANGIN	55000	BAR LE DUC					Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-010</b>	17/02/2016	Elaboration du schéma de découverte de l'espace naturel sensible du marais de Chaumont-devant-Damvillers.	24 400.00	CITAE	78180	MONTIGNY LE BRETONNEUX					Adaptée	Sans objet
<b>2016-012</b>	10/02/2016	Levé topographiques des collèges d'Ancerville, Bar-le-Duc, Gondrecourt-le-Château et Montiers-sur-Saulx	6 928.97	CABINET MANGIN	55000	BAR LE DUC					Appel d'Offres	Sans objet
					08000	CHARLEVILLE MAIZIERES						
					08000	CHARLEVILLE MAIZIERES						
					51100	REIMS						
					08400	FALAISE						
					10390	CLEREY						
<b>2016-016</b>	01/03/2016	Maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction de la cantine du Collège Les Cuvelles de Vaucouleurs	82 280.52	ETUDELEC MIOT CHRISTOPHE JALOUX FRANCIS							Adaptée	Sans objet

<b>2016-017</b>	01/03/2016	Acquisition d'une solution de transmission de feuilles de soins électroniques en mode SaaS pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019.	26 666.00	CICREA	83500	LA SEYNE SUR MER	sans mini	31 000.00	Adaptée	Sans objet
					51520	LA VEUVE				
<b>2016-018</b>	29/02/2016	Marché subséquent relatif à la réalisation de levé topographique	7 558.02	CABINET JEAN CLERGET	90012	BELFORT CEDEX	sans mini	2 000 000.00	Appel d'Offres	Sans objet
					55430	BELLEVILLE SUR MEUSE				
<b>2016-020</b>	26/03/2016	Maintenance, mise en conformité et rénovation des installations électriques "courant fort et courant faible" dans les bâtiments départementaux - Lot 1 secteur nord meusien	44 796.00	ERTEC	55000	LONGEVILLE-EN-BARROIS	sans mini	2 000 000.00	Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-022</b>	07/03/2016	Levé topographique pour cinq collèges (Verdun Thierville sur MEUSE Fresnes en Woëvre Etain)	9 486.20	CABINET MANGIN	55000	BAR LE DUC	sans mini		Adaptée	Sans objet
<b>2016-025</b>	23/03/2016	Entretien des espaces verts de divers sites départementaux. Lot n°2	16 260.00	LES CHANTIERS DU BARROIS	55000	BAR LE DUC	sans mini		Appel d'Offres	Sociales
<b>2016-034</b>	27/04/2016	Transport de matériaux pour le Département de la Meuse pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019.	579 149.00	TRANSPORTS VARNIER SAS	54715	LUDRES CEDEX	sans mini		Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-035</b>	02/05/2016	Lot n°1 Entretien et maintenance de photocopieurs de l'hôtel du Département de la Meuse et de ses sites extérieurs pour lmes années 2016,2017,2018 et 2019.	53 752.44	EST MULTICOPIE SAS	57070	METZ CEDEX 03	sans mini		Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-036</b>	02/05/2016	lot n°2 Achat et entretien-maintenance d'un photocopieur couleur pour l'imprimerie du Département de la Meuse pour les années2016, 2017, 2018 et 2019.	39 000.00	EST MULTICOPIE SAS	57070	METZ CEDEX 03	sans mini		Appel d'Offres	Sans objet
					92744	NANTERRE CEDEX				
<b>2016-037</b>	06/04/2016	Maintenance matériel informatique pour une durée initiale de 2 ans (marché reconductible deux fois un an)	20 000.00	SCC	92000	NANTERRE	sans mini		Appel d'Offres	Sans objet
					92100	BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX				
<b>2016-040</b>	11/05/2016	Entretien et maintenance des installations climatiques de l'ensemble des collèges du NORD meusien sur la période 2016-2021	204 194.18	IDEX ENERGIES	92100	BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX			Appel d'Offres	Sans objet

<b>2016-041</b>	11/05/2016	Entretien et maintenance des installations climatiques de l'ensemble des collèges du SUD meusien, sur la période 2016-2021.	223 004.20	IDEX ENERGIES	92100	BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX				Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-046</b>	04/05/2016	Leve topographique des centres d'exploitation de Clermont en Argonne, Fresnes et Verdun	3 463.20	CABINET MANGIN	55000	BAR LE DUC	sans mini	sans Maxi		Adaptée	Sans objet
<b>2016-066</b>	29/03/2016	Fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes	20 000.00	ORANGE SA	57037	METZ CEDEX 1				Achat UGAP	Sans objet
<b>2016-096</b>	22/08/2016	Formation des visiteurs à domicile, bénévoles membres des Instances Locales de Coordination Gérontologique (ILCG) de la Meuse	6 800.00	GRETA DE BAR LE DUC	55012	BAR LE DUC CEDEX	sans mini			Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-099</b>	19/08/2016	Mission d'assistance à l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics	57 160.00	NOUVEAUX TERRITOIRES CONSULTANTS	75010	PARIS				Adaptée	Sans objet
<b>2016-111</b>	30/08/2016	Etude préalable au rétablissement de la continuité écologique de l'Ornain au niveau de trois ponts	52 800.00	ARTELIA VILLE & TRANSPORT	94600	CHOISY LE ROI				Adaptée	Environnementales
<b>2016-112</b>	26/08/2016	Réalisation de levés topographiques de la Solidarité et de la BDM, Musée de Sampigny et la SEGPA du lycée de Stenay	5 643.80	PIERRE OLIVIER MANGIN	55000	BAR LE DUC				Appel d'Offres	Sans objet
<b>2016-113</b>	10/10/2016	Mission de maîtrise d'oeuvre de travaux de restauration du fonctionnement hydraulique du marais de Chaumont-devant-Damvillers	17 000.00	ARTELIA Ville et Transport SAS	67300	SHILTIGHEIM				Adaptée	Sans objet
<b>2016-115</b>	06/10/2016	Division parcellaire à Ville sur Saulx	378.00	CABINET ANGLE ET MONT	08000	CHARLEVILLE MAIZIERES				Adaptée	Sans objet
<b>2016-121</b>	02/12/2016	Aménagements fonciers agricoles et forestiers des communes de Sommelonne et Lavoye - Réalisation de la phase opérationnelle . lot 1 AFAF Sommelonne	148 380.00	GEOMAT	14000	CAEN				Appel d'Offres	sans objet
<b>2016-122</b>	02/12/2016	Aménagements fonciers agricoles et forestiers des communes de Sommelonne et Lavoye - Réalisation de la phase opérationnelle - lot 2 lavoye	109 700.00	GEOMAT	14000	CAEN				Appel d'Offres	sans objet
<b>2016-123</b>	12/12/2016	Nettoyage et entretien des locaux de tous les bâtiments du Département de 2017 à 2020 - Lot 1 sites administratifs	603 486.24	GUY CHALLANCIN	93400	SAINT OUEN	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sociales et environnementales
<b>2016-124</b>	12/12/2016	Nettoyage des locaux de tous les bâtiments du Département de 2017 à 2020 - Lot 2 sites culturels	447 539.52	GUY CHALLANCIN	93400	SAINT OUEN	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sociales et environnementales

<b>2016-125</b>	12/12/2016	Nettoyage et entretien des locaux de tous les bâtiments du Département de 2017 à 2020 - Lot 3 sites du domaine social	395 114.40	GUY CHALLANCIN	93400	SAINT OUEN	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Environnementales
<b>2016-126</b>	12/12/2016	Nettoyage et entretien des locaux de tous les bâtiments du Département de 2017 à 2020 - lot 4 sites du domaine technique	69 187.20	GUY CHALLANCIN	93400	SAINT OUEN	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Sociales et environnementales
<b>2016-127</b>	12/12/2016	Nettoyage et entretien des locaux de tous les bâtiments du Département de 2017 à 2020 - Lot 5 Gymnase Beugnot	96 206.40	GUY CHALLANCIN	93400	SAINT OUEN	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Environnementales
<b>2016-128</b>	30/12/2016	Impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication et d'information - lot n°1 optimisé pour l'impression de supports par l'utilisation de machines offset à feuilles type 36x52 et 25x72 ou équivalentes.	282 100.00	IMPRIMERIE DE COMPIEGNE	75018	PARIS	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Environnementales
<b>2016-129</b>	29/12/2016	Impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication et d'information - lot n°1 optimisé pour l'impression de supports par l'utilisation de machines offset à feuilles type 36x52 et 25x72 ou équivalentes.	282 100.00	INTERPRINT EST IMPRIMERIE	57161	MOULINS LES METZ	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Environnementales
<b>2016-130</b>	29/12/2016	Impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication et d'information - lot n°1 optimisé pour l'impression de supports par l'utilisation de machines offset à feuilles type 36x52 et 25x72 ou équivalentes.	282 100.00	LORRAINE GRAPHIC IMPRIMERIE	54110	DOMBASLE SUR MEURTHE	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Environnementales
<b>2016-131</b>	03/01/2017	Impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication et d'information - lot n°2 optimisé pour l'impression de supports par l'utilisation de machines offset à feuilles type 72x102 ou équivalentes.	77 536.00	IMPRIMERIE DE COMPIEGNE	75018	PARIS	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Environnementales
<b>2016-132</b>	29/12/2016	Impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication et d'information - lot n°2 optimisé pour l'impression de supports par l'utilisation de machines offset à feuilles type 72x102 ou équivalentes	77 536.00	INTERPRINT EST IMPRIMERIE	57161	MOULINS LES METZ	sans mini	sans Maxi		Appel d'Offres	Environnementales

<b>2016-133</b>	29/12/2016	Impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication et d'information - lot n°2 optimisé pour l'impression de supports par l'utilisation de machines offset à feuilles type 72x102 ou équivalentes	77 536.00	LORRAINE GRAPHIC IMPRIMERIE	54110	DOMBASLE SUR MEURTHE	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Environnementales
<b>2016-134</b>	29/12/2016	Impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication et d'information - lot n°3 optimisé pour l'impression de supports par l'utilisation machines d'impression d'affiches > 120x160 et de documents tous formats supports spéciaux	204 320.00	EXHIBIT SAS	06510	CARROS	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Environnementales
<b>2016-135</b>	29/12/2016	Impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication et d'information - lot n°3 optimisé pour l'impression de supports par l'utilisation machines d'impression d'affiches > 120x160 et de documents tous formats supports spéciaux	204 320.00	HECHT	1420	BRAINE L'ALLEUD	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	Environnementales
<b>2016-140</b>	09/12/2016	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement d'un nouveau site internet	46 875.00	POINT COMM EURL	31570	SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE					Appel d'Offres	sans objet
<b>2016-142</b>	22/12/2016	Entretien-maintenance d'un photocopieur noir de l'imprimerie du Département de la Meuse pour 2017 à 2020	9 360.00	EST MULTICOPIE SAS	57070	METZ CEDEX 03					Appel d'Offres	sans objet
<b>2016-143</b>	13/12/2016	Réalisation de prestations de maintenances préventives et correctives des ascenseurs d'élevateur et de monte-charges	34 228.00	SCHINDLER	78140	VELIZY-VILLACOUBLAY					Achat UGAP	sans objet
<b>2016-145</b>	22/12/2016	Maintenance de stations météorologiques, de caméras routières et de cryopodomètres lot 2	8 575.00	METEO OMNIUM	64210	BIDART			12 000.00	136 000.00	Adaptée	sans objet
<b>2016-146</b>	20/01/2017	Pourquoi et comment introduire le jeu dans une bibliothèque lot 1	1 295.00	Université de Lorraine Médial	54000	Nancy	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	sans objet
<b>2016-147</b>	20/01/2017	Lecture à haute voie lot 3	1 005.00	Université de Lorraine Médial	54000	Nancy	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	sans objet
<b>2016-148</b>	20/01/2017	Numerique et création lot 4	1 945.00	Université de Lorraine Médial	54000	Nancy	sans mini	sans Maxi			Appel d'Offres	sans objet
<b>2016-149</b>	22/12/2016	Mise en place de réseaux Wifi - lot1: fourniture mise en place d'une infrastructure Wifi sur les sites du Département	47 910.89	EXAPROBE SAS	69623	VILLEURBANNE CEDEX	sans mini	sans Maxi			Adaptée	sans objet

<b>2016-150</b>	22/12/2016	Mise en place de réseaux Wifi - lot 2: fourniture et mise en oeuvre d'une infrastructure wifi pour une expérimentation sur deux collèges Fresnes-en-Woëvre et Saint-Mihiel	23 313.10	EXAPROBE SAS	69623	VILLEURBANNE CEDEX	sans mini				Adaptée	sans objet
<b>2016-152</b>	23/12/2016	Marché subséquent relatif aux levées topographiques au carrefour RD 995 RD 997 à Contrisson	859.82	CABINET JEAN CLERGET	90012	BELFORT CEDEX					Adaptée	sans objet
<b>2016-154</b>	23/12/2016	Appui au montage et à l'animation de deux rencontres autour de l'exposition sur l'Union Européenne et le développement durable prévue du 25 mars au 9 mai 2017	3 325.00	OXALIS SCOP SA CECILE DE BLIC	74960	MEYTHET					Adaptée	sans objet

**OPERATIONS D'AFAF D'AZANNES-ET-SOUMAZANNES**

**La Commission permanente,**

**Vu** le rapport soumis à son examen concernant les modifications de périmètres relatifs aux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier de AZANNES-ET-SOUMAZANNES, DANNEVOUX et MAIZEY ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental de la Meuse du 02 avril 2015 déterminant la délégation d'attributions à la Commission permanente ;

**Vu** le titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse le 05 mars 2015 ordonnant l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier et fixant le périmètre à aménager sur le territoire d'AZANNES-ET-SOUMAZANNES ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission communale d'aménagement foncier de AZANNES-ET-SOUMAZANNES, rendu en séance les 08 mars 2016 et 23 février 2017 ;

**CONSIDERANT** que les modifications de périmètre proposées sont nécessaires pour permettre un aménagement cohérent des secteurs concernés.

**Après en avoir délibéré,**

**Décide :**

- de suivre l'avis de la Commission communale d'aménagement foncier d'AZANNES-ET-SOUMAZANNES et d'accepter les modifications de périmètre proposées ;
- de modifier le périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier d'AZANNES-ET-SOUMAZANNES comme défini par délibération du 05 mars 2015. Il est, après modifications, récapitulé ainsi qu'il suit :

COMMUNE	SECTIONS	NUMEROS DES PARCELLES
<b>AZANNES ET SOUMAZANNES</b>	B	19, 23, 25, 32, 33, 35 à 46
	AC	2, 4, 5, 22 à 28, 30 à 39, 41 à 44
	AD	41
	AH	1, 36, 142, 143, 158 à 161, 201, 202, 213, 214
	AI	1 à 14, 16, 17, 20, 22
	ZA	6 à 17, 20 à 29, 31 à 42, 46 à 48, 50 à 53, 56 à 61, 65, 85
	ZB	9 à 59
	ZC	1 à 33, 36 à 48, 50 à 53, 55 à 79
	ZD	19 à 25, 29 à 83, 86 à 88
	ZE	1 à 7, 14 à 25, 29 à 32, 35 à 39, 42 à 51, 55, 61, 64, 65, 70p, 76, 77, 84, 86 à 88, 90, 100 à 104, 106 à 110, 112, 113, 116, 118
	ZH	2 à 16, 25 à 29, 31 à 44, 48 à 55
ZI	1 à 16, 19 à 60, 62, 63, 70, 73	

« p » : pour partie

La présente délibération sera affichée pendant quinze jours au moins en mairies d'AZANNES ET SOUMAZANNES, BILLY-SOUS-MANGIENNES, CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS, MANGIENNES, ROMAGNE-SOUS-LES-COTES, ORNES, BEAUMONT-EN-VERDUNOIS et VILLE-DEVANT-CHAUMONT (communes dites sensibles). Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et à celui de l'Etat.

Cette décision peut être déférée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa dernière mesure de publicité, devant le tribunal administratif de NANCY, 5 place de la Carrière, CO n°20038 à NANCY Cedex (54036).

### **OPERATIONS D'AFAF DE DANNEVOUX**

#### **La Commission permanente,**

**Vu** le rapport soumis à son examen concernant les modifications de périmètres relatifs aux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier de AZANNES-ET-SOUMAZANNES, DANNEVOUX et MAIZEY ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental de la Meuse du 02 avril 2015 déterminant la délégation d'attributions à la Commission permanente ;

**Vu** le titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental de la Meuse le 25 juin 2015 ordonnant l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier et fixant le périmètre à aménager sur le territoire de DANNEVOUX avec extension sur les Communes de GERCOURT-ET-DRILLANCOURT, VILOSNES-HARAUMONT, SIVRY-SUR-MEUSE, SEPTSARGES et CONSENVOYE,

**Vu** l'avis favorable de la Commission communale d'aménagement foncier de DANNEVOUX, rendu en séance les 08 mars 2016 et 23 février 2017 ;

**CONSIDERANT** que les modifications de périmètre proposées sont nécessaires pour permettre un aménagement cohérent des secteurs concernés.

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **Décide :**

- de suivre l'avis de la Commission communale d'aménagement foncier de DANNEVOUX et d'accepter les modifications de périmètre proposées ;
- de modifier le périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de DANNEVOUX comme défini par délibération du 25 juin 2015. Il est, après modifications, récapitulé ainsi qu'il suit :

COMMUNES	SECTIONS	NUMEROS DES PARCELLES
CONSENVOYE	ZA	16 et 17
DANNEVOUX	A	1 à 12, 14, 159 à 206, 208 à 255, 258 à 291, 293 à 321, 324 à 330, 332 à 344, 346 à 357, 372 à 382, 385 à 425, 459 à 483, 485 à 487, 566 à 571, 598 à 603, 647, 767, 824, 908, 1311, 1315, 1316, 1337, 1338, 1342, 1348, 1350, 1352, 1355 à 1357, 1359, 1360, 1362, 1363, 1365, 1368, 1374
	B	170, 636 à 639, 1256, 1264, 1266.
	C	2 à 5, 63, 77, 78, 80 à 84, 245, 267 à 277, 286, 402 à 404, 481, 484, 491, 529, 530, 534 à 543, 596, 733 à 738, 741 à 744, 928 à 935, 1046, 1073, 1135, 1136, 1147, 1161.

COMMUNES	SECTIONS	NUMEROS DES PARCELLES
DANNEVOUX	D	8 à 39, 55 à 70, 73, 74, 77 à 97, 99 à 111, 137, 138, 142 à 148, 150, 153 à 157, 163, 172 à 180, 238, 239, 242, 259, 260, 262 à 267, 271, 272, 274 à 278, 574 à 576, 651, 661, 668, 669, 794, 797 à 800, 828 à 830, 834, 835, 837 à 842, 844 à 847.
	YA	1 à 8.
	YC	2 à 6, 8 à 17, 19 à 23.
	ZA	1 à 40, 42 à 44, 46 à 50.
	ZB	1 à 31, 34 à 100, 103 à 107.
	ZC	2 à 37, 39 à 42, 44, 49 à 51, 53 à 81, 84 à 98, 101 à 109, 111, 117 à 137, 140 à 142, 157, 158, 160, 161, 167, 169 à 176, 180, 184, 186, 188, 189, 191.
	ZD	1, 8 à 25.
	ZE	1 à 25, 27 à 49.
	ZH	1 à 59, 61 à 63, 67 à 92, 95 à 99.
	ZK	14 à 38, 43 à 47, 50 à 58, 60 à 72, 74 à 76, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 116, 119, 120, 122, 124.
	ZL	2 à 5, 7 à 18, 23 à 25, 29 à 85, 91 à 126, 128 à 143, 160 à 171, 176, 177, 180, 191 à 194, 196, 199, 206, 212, 216, 218, 220, 222, 224, 226, 227, 230, 232.
	ZM	2 à 11, 16 à 32, 39 à 73, 75, 76, 78, 79, 83 à 85, 87 à 90, 92, 94 à 99, 101 à 109.
	ZN	36 à 38, 40 à 48, 50, 51.
GERCOURT ET DRILLANCOURT	ZA	1 à 4, 6, 7, 10 à 29, 31 à 51, 85 à 87, 92 à 95.
	ZB	2, 3, 12 à 18, 22 à 26, 31, 32, 37, 41 à 50, 61, 63, 64, 73, 75, 77, 80, 82, 84, 86, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 104 à 111, 113, 114.
	ZC	1, 2, 28 à 30, 48, 51, 114 à 116, 119 à 124, 132 à 141, 145.
	ZO	19
SEPTSARGES	ZD	16
SIVRY SUR MEUSE	ZX	84
VILOSNES HARAUMONT	ZE	88 à 94.

La présente délibération sera affichée pendant quinze jours au moins en mairies de CONSENVOYE, DANNEVOUX, GERCOURT-ET-DRILLANCOURT, SIVRY-SUR-MEUSE, SEPTSARGES et VILOSNES-HARAUMONT. Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et à celui de l'Etat.

Cette décision peut être déférée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa dernière mesure de publicité, devant le tribunal administratif de NANCY, 5 place de la Carrière, CO n°20038 à NANCY Cedex (54036).

### **OPERATIONS D'AFAF DE MAIZEY**

**La Commission permanente,**

**Vu** le rapport soumis à son examen concernant les modifications de périmètres relatifs aux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier de AZANNES-ET-SOUMAZANNES, DANNEVOUX et MAIZEY ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental de la Meuse du 02 avril 2015 déterminant la délégation d'attributions à la Commission permanente ;

**Vu** le titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

**Vu** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse le 05 mars 2015 ordonnant l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier et fixant le périmètre à aménager sur le territoire de MAIZEY avec extension sur les Communes de LAMORVILLE (pour le territoire de SPADA), DOMPCEVRIN et LES PAROCHES,

**Vu** l'avis favorable de la Commission communale d'aménagement foncier de MAIZEY, rendu en séance les 21 mars 2016 et 23 février 2017 ;

**CONSIDERANT** que les modifications de périmètre proposées sont nécessaires pour permettre un aménagement cohérent des secteurs concernés.

**Après en avoir délibéré,**

**Décide :**

- de suivre l'avis de la Commission communale d'aménagement foncier de MAIZEY et d'accepter les modifications de périmètre proposées ;
- de modifier le périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de MAIZEY comme défini par délibération du 05 mars 2015. Il est, après modifications, récapitulé ainsi qu'il suit :

COMMUNES	SECTIONS	NUMEROS DES PARCELLES
MAIZEY	B	508, 509, 510, 511, 512, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 930, 931, 932, 933, 940, 988
	C	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 179, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 441, 442, 448, 483, 484, 485, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 523, 524, 525, 543p01, 556, 557, 558, 559, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 599, 600, 601, 606, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 622
	AA	1, 2, 3, 4, 5, 116, 117, 118, 119, 120
	AB	57, 58, 59, 60, 61
	AC	9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45

MAIZEY	AD	5
	AE	1 à 10
	YB	2, 3
	YC	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12
	YD	1
	ZA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 171, 172, 175, 176, 179, 180, 181, 182, 183
	ZB	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21
	ZC	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 64, 70, 71, 72, 78, 104, 105, 106, 109, 111, 112, 114, 117, 118, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 191, 193, 217, 229, 230, 238, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 262, 264, 272, 274, 276, 278, 280, 284, 286, 288, 310
	ZD	1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110
	ZE	3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33
ZK	1, 2, 3p01, 4p01, 5p01, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 123, 124, 125, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 158, 159, 181	
LAMORVILLE (POUR LE TERRITOIRE DE SPADA PREFIXE 499)	C	307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316p01
	ZE	50
	ZK	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
DOMPCEVRIN	ZA	34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55
	ZB	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65
LES PAROCHES	ZA	1, 2
	ZB	12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 71, 72

« p » : pour partie

La présente délibération sera affichée pendant quinze jours au moins en mairies de DOMPCEVRIN LAMORVILLE (pour le territoire de SPADA), MAIZEY et LES PAROCHES. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse et à celui de l'Etat.

Cette décision peut être déférée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa dernière mesure de publicité, devant le tribunal administratif de NANCY, 5 place de la Carrière, CO n°20038 à NANCY Cedex (54036).

## OPERATION D'AFAF DE MENIL-SUR-SAULX - ARRET DE LA PROCEDURE

### **La Commission permanente,**

**Vu** le rapport soumis à son examen concernant l'abandon de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier de MENIL-SUR-SAULX,

**Vu** la délibération du Conseil départemental de la Meuse du 02 avril 2015 déterminant la délégation d'attributions à la Commission permanente ;

**Vu** le titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

**Vu** les résultats défavorables constatés suite à la consultation menée du 18 juin 2013 au 20 juillet 2013 auprès des propriétaires et exploitants concernés sur leur participation financière aux frais de l'opération d'aménagement foncier de MENIL-SUR-SAULX,

**Vu** la proposition d'abandon de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier de la Commission communale d'aménagement foncier de MENIL-SUR-SAULX lors de sa séance du 05 décembre 2016,

**CONSIDERANT** que les conditions de majorité requises par le Code rural et de la pêche maritime pour poursuivre l'opération ne peuvent être atteintes,

### **Après en avoir délibéré,**

Décide de l'abandon de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier de MENIL-SUR-SAULX,

La présente délibération sera affichée pendant quinze jours au moins en mairies de FOUCHERES-AUX-BOIS, MENIL-SUR-SAULX, NANT-LE-PETIT, et STAINVILLE. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et à celui de l'Etat.

Cette décision peut-être déférée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa dernière mesure de publicité devant le tribunal administratif de NANCY, 5 place de la Carrière, CO n°20038 à NANCY Cedex (54036).

## REGROUPEMENT FONCIER FORESTIER - 1ERE PROGRAMMATION 2017

### **La Commission permanente,**

**Vu** le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi de subventions dans le cadre de la politique d'aide départementale en faveur du regroupement foncier forestier (acquisitions et échanges),

**Vu** le titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L.124-4 et R.124-1,

### **Après en avoir délibéré,**

Décide d'octroyer à 10 propriétaires forestiers une aide de 5 622.02 € selon la répartition suivante :

Bénéficiaires	CP VILLE	Actes subventionnés	Montant de l'aide
Groupement Forestier de la Dame du Haut Bois	92200 Neuilly sur Seine	1 achat	601.89 €
Groupement Forestier du Kermit	55000 Bar Le Duc	1 achat	700.00 €
Fabrice VARINOT	55500 Ligny en Barrois	2 achats	849.79 €
Jean-Charles GIBOUX	55170 Savonnières en Perthois	3 achats	988.00 €
Hervé GOUSSELOT	55000 Longeville en Barrois	1 achat	128.00 €
Alain MAYER	08400 Vouziers	1 achat	700.00 €
Lionel GUILLAIN	55170 Aulnois en Perthois	1 achat	700.00 €
Jean Philippe LEPAUX	55170 Aulnois en Perthois	1 achat	448.80 €
Pascal et Marie Laure MULOT	55800 Mogneville	1 achat	136.00 €
Josette CHARLIER	55500 Menaucourt	1 échange	369.54 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 achats + 1 échange</b>	<b>5 622.02 €</b>

#### **NANT-LE-GRAND : LANCEMENT D'UNE OPERATION D'ECIF ET PROGRAMMATION BUDGETAIRE**

##### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen et relatif à la mise en œuvre d'une opération d'échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers sur la commune de Nant le Grand,

Vu l'article L.124-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu la décision du Conseil départemental de s'engager dans la mise en œuvre de nouvelles opérations d'échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers (ECIF) à l'échelle de communes ou de massifs, en assurant la rédaction et la publication (et en prenant en charge les frais correspondants) de procès-verbaux relatifs à des projets d'échanges et cessions proposés par les propriétaires, établis avec les partenaires de la forêt privée, lors de sa séance du 22 octobre 2015,

Vu la délibération du 24 mars 2017 de la commune de Nant le Grand, sollicitant le Département pour la mise en œuvre d'un projet d'échange et cessions,

##### **Après en avoir délibéré,**

Décide :

- de mettre en œuvre le projet d'échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux appliqué à des propriétés forestières en l'absence de périmètre sur la commune de Nant le Grand, lorsqu'il sera finalisé par les propriétaires,
- d'individualiser une autorisation de programme à hauteur de 5 000 €, correspondant aux frais à engager pour cette opération.

## DESIGNATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAFER GRAND EST

**La Commission permanente,**

**Vu** le rapport soumis à son examen concernant la désignation d'un élu départemental au sein du Conseil d'Administration de la SAFER Grand Est ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental de la Meuse du 02 avril 2015 déterminant la délégation d'attributions à la Commission permanente ;

**Vu** les dispositions du titre IV du livre 1<sup>er</sup> du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de désigner** Monsieur Serge NAHANT, Vice-président du Conseil départemental, pour représenter le Département de la Meuse au sein du Conseil d'Administration de la SAFER Grand Est.

## SERVICE BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)

### AIDE A L'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR BIBLIOTHEQUES

**La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen tendant à attribuer des subventions d'aide à l'acquisition de documents aux bibliothèques du réseau départemental,

Monsieur Sylvain DENOYELLE ne participant ni au débat ni au vote,

**Après en avoir délibéré,**

- Décide d'allouer les aides suivantes,

- 200 € à la commune d'Aubréville,
- 357 € à la commune de Belrupt-en-Verdunois,
- 500 € à la commune de Bras-sur-Meuse,
- 400 € à la commune de Clermont-en-Argonne,
- 348 € à la commune de Pagny-sur-Meuse,
- 500 € à la commune de Seuil d'Argonne,
- 198 € à la commune des Souhesmes,
- 500 € à la commune de Souilly,
- 1 246 € à la Codecom Côtes de Meuse-Woëvre pour la bibliothèque de Vigneulles-lès-Hattonchatel.

- Autorise le Président du Conseil Départemental à signer les arrêtés correspondants.

**COLLEGE D'ARGONNE DE CLERMONT EN ARGONNE - INDEMNISATION SUITE A SINISTRE**

**La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen relatif au reversement au collège d'Argonne de CLERMONT EN ARGONNE, de l'indemnité perçue par le Département pour un sinistre ayant engendré une perte de denrées alimentaires,

**Après en avoir délibéré,**

Décide de reverser, sous forme de recette affectée, au collège d'Argonne de CLERMONT EN ARGONNE, l'indemnité de 982,94 € perçue par le Département au titre de la garantie dommages aux biens.

**AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE L'ENT POUR LES COLLEGES**

**La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à examiner l'avenant à la convention relative à l'adhésion de notre Département au groupement de commande pour la mise en œuvre de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) PLACE dans les établissements scolaires de Lorraine,

**Après en avoir délibéré,**

Décide :

- accepte les termes de l'avenant à la convention relative à l'adhésion de notre Département au groupement de commande, prolongeant sa durée de deux années.
- autorise le Président du Conseil départemental à signer cet avenant.

**COLLEGES PUBLICS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DESTINEES A LA REALISATION DE PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE PAR LES AGENTS DES COLLEGES.**

**La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution de subventions aux collèges publics départementaux pour l'achat de fournitures destinées à la réalisation de petits travaux de maintenance par les agents techniques territoriaux dans le cadre de la convention de fonctionnement annuelle des établissements,

**Après en avoir délibéré,**

Décide de retenir les opérations suivantes, au titre de la convention de fonctionnement annuelle et d'attribuer aux collèges les subventions correspondantes, pour les acquisitions réalisées dans ce cadre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Collèges	Projets	Fonctionnement Coût des fournitures	Investissement Coût des fournitures
Argonne CLERMONT ARGONNE	EN Pose de faux plafonds dans le hall d'entrée et les couloirs  ♦Remise en peinture de 2 couloirs et de la salle de physique. ♦Reprise du bardage du mur extérieur du bâtiment restauration ♦Rénovation des sanitaires pour le personnel ♦Réalisation d'un espace de compostage pour les déchets verts ♦Reprise des accès bétonnés extérieurs : livraisons, arrivée et départ des containers ♦Pose de dalles de sols, bureau gestion et secrétariat ♦Aménagement d'un espace dédié aux cultures dans le labo SVT	5 280.82 €	8 816.00 €
Emilie Carles ANCERVILLE	Rénovation de la vie scolaire	976.59 €	
Louis de Broglie ANCEMONT	Rénovation salles n°1 et 11, foyer des élèves, salle multimédia et WC professeurs	3 066.38 €	
Jules Bastien Lepage DAMVILLERS	Remplacement de la douche dans un logement de fonction	852.12 €	
Robert Aubry LIGNY EN BARROIS	Changement du caisson de filtration d'une armoire de stockage au laboratoire de physique	998,40 €	
Les Tilleuls COMMERCY	Création d'un local photocopieur		1 796.17 €
Jean Moulin REVIGNY/ORNAIN	Rénovation des appartements : petits travaux électriques et peinture Remise en peinture du restaurant scolaire	3 017,85 €	
Alfred Kastler STENAY	Rénovation des bâtiments dévolus à l'enseignement adapté : ♦Réalisation de faux-plafonds ♦Rénovation de la peinture	1 202,60 €	5 411,52 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>15 394.76 €</b>	<b>16 023.69 €</b>

#### COLLEGES PUBLICS - DOTATION ANNUELLE D'EQUIPEMENT

##### **La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder des subventions aux collèges publics départementaux en vue de l'acquisition d'équipements divers au titre de l'année 2017,

##### **Après en avoir délibéré,**

Décide de retenir les opérations détaillées dans l'annexe jointe au rapport, au titre de la programmation 2017 des équipements des collèges et d'accorder aux établissements les subventions correspondantes pour un montant de 119 000 €, pour toutes les acquisitions réalisées dans ce cadre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

ETABLISSEMENTS	SUBVENTIONS 2017
Louis de Broglie d'ANCEMONT	5 200,00 €
Emilie Carles d'ANCERVILLE	5 500,00 €
Jacques Prévert de BAR LE DUC	4 900,00 €
Poincaré de BAR LE DUC	6 400,00 €
Theuriet de BAR LE DUC	4 800,00 €
Argonne (bi-sites)	7 100,00 €
P.et M. Curie de BOULIGNY	4 000,00 €
Les Tilleuls de COMMERCY	8 100,00 €
J.B. Lepage de DAMVILLERS	3 900,00 €
Jean Mermoz de DUN/MEUSE	3 700,00 €
Louise Michel d'ETAIN	5 900,00 €
Louis Pergaud de FRESNES EN W.	5 000,00 €
Val d'Ornois de GONDRECOURT	3 600,00 €
Robert Aubry de LIGNY EN BARROIS	5 500,00 €
de la Haute Saulx à MONTIERS/SAULX	3 300,00 €
Jean d'Allamont de MONTMEDY	4 300,00 €
Jean Moulin de REVIGNY/ORNAIN	4 900,00 €
Les Avrils de SAINT MIHIEL	6 300,00 €
Alfred Kästler de STENAY	4 800,00 €
Saint Exupéry de THIERVILLE/MEUSE	6 100,00 €
Emilie du Châtelet de VAUBECOURT	4 200,00 €
Les Cuvelles de VAUCOULEURS	5 500,00 €
Buvignier de VERDUN	6 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>119 000,00 €</b>

**SERVICE CONSTRUCTION ET TRAVAUX NEUFS (11610)**

**CONVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DES ARRETS DE CARS DEVANT LE COLLEGE D'ANCEMONT.**

**La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature de la convention de financement avec la commune d'Ancemont et la Codecom Val de Meuse – Voie Sacrée, relative à des travaux d'aménagement devant le collège sur la RD 159,

**Après en avoir délibéré,**

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de financement susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

**PROCEDURE D'INDEMNISATION DES DEGATS AU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL.**

**La Commission permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à permettre au Département, soit de transiger avec les auteurs de dégradation au domaine public départemental en vue d'obtenir une réparation du préjudice subi, soit de saisir le juge compétent dans l'hypothèse où les démarches de transaction n'auraient pas pu aboutir,

**Après en avoir délibéré,**

Autorise le Président du Conseil départemental à signer avec les auteurs des dégâts du domaine public identifiés ci-dessous les transactions correspondantes :

Dégradations	Auteurs	Estimation du préjudice
- détérioration d'un garde-corps sur le pont dit de « Behonne »	A. S. 55000 BAR LE DUC	5 037.00 €
- détérioration de signalisation verticale	S. W. 54250 CHAMPIGNEULLES	555.67 €
- détérioration de glissières de sécurité, nettoyage de chaussée et pose de signalisation temporaire	S. B. 52150 HARREVILLE LES CHANTEURS	2 092.49 €
-détérioration d'un garde-corps sur un ouvrage d'art	J-C. L. 55800 LAHEYCOURT	3 099.34 €
-détérioration de signalisation verticale	A. G. 88630 JUBAINVILLE	355.39 €
-détérioration de signalisation verticale	M. M. 55120 JULVECOURT	108.17 €
-détérioration de signalisation verticale	G. O. 55300 MARBOTTE	293.40 €
-détérioration d'une tête d'aqueduc	F. SA LUXEMBOURG	575.09 €
	<b>TOTAL</b>	<b>12 116.55 €</b>

Dans l'hypothèse où les démarches de transaction n'auraient pas pu aboutir, le Président du Conseil départemental pourra saisir le juge, conformément à la délégation qu'il lui a été donné par le Conseil départemental du 2 avril 2015 pour ester en justice au nom du Département.

## CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE DIVERSES COMMUNES.

### La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à adopter les conventions d'occupation du domaine public sur le territoire de diverses communes (en ou hors agglomération), relative aux travaux d'aménagement suivants :

- **Commune de Les Eparges** – RD 154 du PR 7+407 au PR 7+788, (rue Van Wezel) : aménagement d'une zone 30, comprenant la pose de 2 x 2 coussins berlinois et la mise en œuvre de signalisation de police ;
- **Commune d'Etain** - RD 603 du PR 56+013 au PR 56+023 et du PR 56+089 au PR 56+099 ainsi qu'au PR 56+072 (rue du 3<sup>ème</sup> RHC) : réalisation de 2 plateaux surélevés de part et d'autre du carrefour formé par la rue de Champagne et la rue du Jura ;
- **Commune de Watronville** - RD 24 au PR 17+448 et au PR 17+598 (rue Principale) : réalisation de signalisation de police pour l'aménagement de 2 passages-piéton ;
- **CODECOM du Pays de Stenay et Val dunois** – RD 964 du PR 132+100 au PR 132+239 (giratoire du « souvenir français ») : pose d'un tuyau d'assainissement d'eaux pluviales de Ø 800mm (avenant à la convention du 7 novembre 2014 relative à l'offre de concours concernant des travaux d'assainissement pluvial de la ZAC « des Cailloux » sur la RD 964 du PR 31+520 au PR 132+060) ;
- **Commune de Stenay** – RD 195 du PR 10+384 au PR 10+443 (rue du Moulin) : réalisation d'un aménagement sécuritaire de type « écluse » au droit du parking du centre social (avenant à la convention du 8 octobre 2009 relative à la réalisation d'une surlargeur dans un virage rue du Moulin, sur la RD 195 du PR 10+714 au PR 10+745) ;
- **Commune de Stenay** – RD 947 du PR 7+770 au PR 7+895 (rue Aristide BRIAND) : réfection de trottoirs entre la rue de l'Ilette et la rue du Port (avenant à la convention du 30 août 2012 relative à la réalisation de trottoirs sur la RD 947 du PR 9+203 au PR 9+268) ;
- **Commune de Stenay** – RD 964 du PR 132+337 au PR 132+728 (Avenue de Verdun) : requalification de traverse d'agglomération entre la rue des Groseilliers et le cinéma (avenant à la convention du 11 mai 2015 relative à des travaux de requalification de traverse sur la RD 964 du PR 132+606 au PR 133+000).

### Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les différentes conventions de superposition de gestion et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

**SERVICE ENVIRONNEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE (13140)**

## POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT – PROGRAMMATION ANNEE 2017

### La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation 2017 relative aux aides accordées au titre du soutien aux acteurs de l'environnement,

### Après en avoir délibéré,

- Adopte la proposition contenue dans le tableau ci-dessous et attribue aux pétitionnaires intéressés les subventions correspondantes pour un montant total de **36 696 €** :

Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense Subventionnable	Subvention
Association Cormier Fruitier Forestier (AC2F)	Sensibilisation à la reconstitution des continuités écologiques via la plantation d'une ligne d'arbres	5 000 €	2 000 €
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Meuse	Projet 2017 d'éducation à l'environnement en direction des jeunes Conception de supports pédagogiques	235 000 €	12 000 €
Centre de Sauvegarde de la Faune sauvage en Lorraine (CSFL)	Sauvegarde et sensibilisation à la biodiversité à travers la protection de nichées de Busard cendré sur Etain, Spincourt et Fresnes-en-Woèvre	4 500 €	2 700 €
Ecomusée d'Hannonville	Programmation spécifique dans le cadre du projet 2017 de l'Ecomusée sur le thème de la haie champêtre	5 265 €	2 500 €
Maison Familiale Rurale de Damvillers	Entretien du Marais de Chaumont-devant-Damvillers	3 995 €	3 196 €
Meuse Nature Environnement	Programme 2017 d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable	70 667 €	12 000 €
Office de Tourisme du Pays de Commercy	Programme 2017 d'actions d'éducation à l'environnement et de tourisme nature	5 750 €	2 300 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

#### POLITIQUE EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) DE LA MEUSE – PROGRAMMATION N°1

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale n°1 de l'année 2017 concernant les actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS),

Après en avoir délibéré,

- Accepte la proposition contenue dans le tableau ci-dessous et attribue aux pétitionnaires intéressés les subventions correspondantes pour un montant total de **88 481 €**.

✓ Fonctionnement :

Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense Subventionnable	Taux d'aide	Montant de la Subvention maximale
Fédération de Pêche de la Meuse (FDPPMA 55)	Programme 2017 d'animations sur l'étang Perroi et la rivière de la Vadelaincourt	6 858 €	50%	3 429 €
Meuse Nature Environnement (MNE)	Programme 2017 d'animations sur les ENS du sud meusiens	21 570 €	60%	12 942 €
Lorraine Association Nature (LOANA)	Programme d'animations 2017 sur les ENS du sud-meusien	9 820 €	60%	5 892 €
	Aide à la déclinaison 2017 sur des actions du Plan Régional d'Actions "Milan Royal" sur le site Natura 2000 "Vallée de la Meuse"	10 200 €	40%	4 080 €
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Meuse	Programme 2017 d'animation et de découverte des ENS de la Meuse	30 000 €	53,5 %	16 050 €
	Mesure d'Urgence 2017 en faveur du Râle des genêts et du Courlis cendré	21 050 €	48 %	10 104 €
	Animation 2017 du Réseau Régional Râle des genêts	35 100 €	27 %	9 477 €
La Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC) Lorraine	Animations 2017 sur les ENS Fort de Jouy-sous-les-Côtes (B12) et Carrières du Perthois (D03)	1 045 €	60%	627 €

✓ Investissement :

Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense Subventionnable	Taux d'aide	Montant de la Subvention maximale
Commune d'Apremont-la-Forêt	Travaux avant remise en eau de l'étang de Ronval	59 820 €	20 %	11 964 €
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc - Sud Meuse	Etude diagnostique en vue de la réhabilitation de la décharge dite "de l'ancienne carrière de Givrauval"	7 460 €	50%	3 730 €
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL)	Acquisition d'une parcelle de 3.69 ha en bordure du fleuve Meuse sur le territoire communal de Mouzay	25 465 €	40%	10 186 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## SERVICE HABITAT ET PROSPECTIVE (13120)

### HABITAT - FINANCEMENT RENOVATION THERMIQUE DE LOGEMENTS COMMUNAUX

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à se prononcer sur le financement de la rénovation thermique de logements communaux et intercommunaux,

Monsieur Jean-Louis CANOVA ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur le subventionnement de l'opération suivante :

Adresse Opération	Nature Subvention	Montant	Maître d'ouvrage
Réhabilitation de 2 logements communaux - ANCERVILLE	Fonds pour la rénovation thermique des logements communaux et intercommunaux	16 000 €	Commune
<b>TOTAL</b>		<b>16 000 €</b>	

## SERVICE PREVENTION DEPENDANCE (12410)

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE POUR 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'octroi de subventions pour des actions de prévention sur le territoire du département dans le cadre de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie,

Après en avoir délibéré,

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention d'objectifs avec l'ADAPEIM ;
- Autorise le versement de la subvention au titre de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, pour un montant de 68 500 € selon la répartition et le tableau ci-dessous :
  - un acompte de 41 100 €, représentant 60 % de la subvention 2017 sera versé dans le cadre des crédits 2017, à compter de la signature de la convention,
  - le solde de la subvention soit 27 400 €, sera versé sous réserve du bilan d'activités et financier relatif à l'action soutenue qui devra être transmis par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés à Vassincourt au Département de la Meuse - Direction de l'Autonomie - avant le 30 novembre 2017.

n° projet	Bénéficiaire	Adresse	Titre du projet	Montant demandé	%	Montant accordé	%
41	ADAPEIM	Route de Neuville 55800 VASSINCOURT	Accompagnement à l'avancée en âge des aidants et préparation à la fin d'activité pour tous les ouvriers ESAT du département en fin de parcours professionnel.	68 500 €	40	68 500 €	40

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à ces décisions.

# Actes de l'Exécutif départemental

## RESSOURCES MUTUALISEES SOLIDARITES

### ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF A LA TARIFICATION HORAIRE 2017 APPLICABLE A L'AMF 55 – TECHNICIENNES DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

#### LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU la loi n° 83-8 du 7 Janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- VU la loi n° 90-86 du 23 janvier 1990, portant diverses dispositions relatives à la Sécurité Sociales et à la Santé (articles 10 à 13),
- VU le règlement départemental d'aide sociale aux personnes âgées,
- VU l'arrêté en date du 18 décembre 2007 autorisant à gérer un service d'aide aux personnes au sens de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU l'accord en date du 16 novembre 2007 précisant que s'engage à respecter les exigences du cahier des charges édicté par le Département,
- VU la demande présentée par pour son intervention en Meuse,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les dépenses prévisionnelles de l'AMF TISF pour son intervention en Meuse s'établissent comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	95 116,00
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	735 348,28	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	90 584,00	
<b>Total</b>	<b>921 048,28</b>	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	922 548,28
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	39 500,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	19 000,00
<b>Total</b>	<b>981 048,28</b>	

Soit un tarif horaire moyen de 44,31 €.

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en prenant les reprises des résultats suivants :

Reprise d'excédent	Néant
Reprise de déficit	-60 000,00

**ARTICLE 3 :** La participation du Département au fonctionnement du service TISF de l'AMF 55 est fixée à **922 548,28 €**.

**ARTICLE 4 :** Cette participation sera réglée mensuellement comme suit :

- de janvier à mai 2017            **364 757,10 € (déjà versé)**
- de juin à décembre 2017        **79 684.45 € (par mois)**

**ARTICLE 5 :** Dans l'attente de la tarification 2018, la participation du Département au fonctionnement du service TISF de l'AMF 55, pour l'année 2018, est fixée mensuellement au 1/12ème de la dotation 2017, soit **76 879,02 €**.

**ARTICLE 6 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF A LA TARIFICATION 2017 APPLICABLE AU FOYER DU GRAND ETANG GERE PAR L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-8, L 314-3 et suivant, L 314-7 et R 314-1 et suivants,

VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,

VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Foyer du Grand Etang géré par l'APF sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	165 672,00
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	673 779,00	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	197 428,00	
<b>Total</b>	<b>1 036 879,00</b>	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	1 040 148,89
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	23 991,00
<b>Total</b>	<b>1 064 139,89</b>	

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

Reprise d'excédent	Néant
Reprise de déficit	-27 260,89

**ARTICLE 3 :** Le prix de journée hébergement applicable à compter du **1er juin 2017** au Foyer du Grand Etang géré par l'APF, est fixé à :

<b>Hébergement Permanent</b>	<b>137,56 €</b>
<b>Hébergement Temporaire</b>	<b>137,56 €</b>
<b>Places FO</b>	<b>137,56 €</b>

**ARTICLE 4 :** Les frais d'hébergement seront versés mensuellement à l'établissement sur présentation des états de présence effective.

**ARTICLE 5 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF A LA TARIFICATION 2017 APPLICABLE AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS MEUSE GRAND SUD) POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE LES COQUILLOTES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-8, L 314-3 et suivant, L 314-7 et R 314-1 et suivants,

VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,

VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'établissement Foyer Logement Les Coquillottes sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	114 500,00
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	263 810,00	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	122 431,00	
<b>Total</b>	<b>500 741,00</b>	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	446 251,26
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	27 000,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	705,00
<b>Total</b>	<b>473 956,26</b>	

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

Reprise d'excédent	26 784,74
Reprise de déficit	Néant

**ARTICLE 3 :** Le loyer hébergement applicable à compter du **1er juin 2017** à l'établissement Foyer Logement Les Coquillottes, géré par l'organisme Centre Intercommunal d'Action Sociale, est fixé à :

Logement F1 bis	632,76 €
Logement F2	759,31 €

**ARTICLE 4 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF A LA TARIFICATION 2017 APPLICABLE A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DE LA MEUSE POUR LE FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE DE VERDUN A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-8, L 314-3 et suivant, L 314-7 et R 314-1 et suivants,

VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,

VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15 décembre 2017 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'établissement Foyer d'Accueil Médicalisé de Verdun sont autorisées comme suit :

**ARTICLE 2 :**

Dépenses	Groupes fonctionnels	
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	572 122,36
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 390 650,75	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	429 520,05	
<b>Total</b>	<b>2 392 293,16</b>	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	2 263 484,77
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	56 200,08
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	65 130,99
<b>Total</b>	<b>2 384 815,84</b>	

**ARTICLE 3 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

Reprise d'excédent	7 477,32
Reprise de déficit	Néant

**ARTICLE 4 :** Le prix de journée hébergement applicable à compter du **1er juin 2017** au Foyer d'Accueil Médicalisé de Verdun, géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Meuse, est fixé à :

Accueil de jour	<b>38,90 €</b>
Héberge Permanent	<b>155,61 €</b>
Héberge Temporaire	<b>155,61 €</b>

**ARTICLE 5 :** Les frais d'hébergement seront versés mensuellement à l'établissement sur présentation des états de présence effective.

**ARTICLE 6 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 PORTANT MODIFICATION DE LA TARIFICATION DEPENDANCE 2017 APPLICABLE A L'EHPAD D'ARGONNE DE VARENNES EN ARGONNE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 30 mars 2017 fixant la valeur du point GIR départemental 2017 à 7,12 €,
- VU la convention tripartite pluriannuelle signée le 23/12/2016,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement,
- VU l'arrêté relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicables à l'EHPAD d'Argonne de Varennes en Argonne en date du 20/04/2017,

CONSIDERANT les moyens supplémentaires accordés à l'EHPAD lors de la conclusion de la Convention Tripartite (2016-2021) sur la section dépendance,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le montant du forfait global dépendance autorisé 2017 est modifié à **661 345,78 €**. Les tarifs applicables à compter du 01/06/2017 afférents à la dépendance à l'EHPAD d'Argonne de Varennes en Argonne, sont modifiés comme suit :

Tarif GIR1/2	20,71 €
Tarif GIR3/4	13,15 €
Tarif GIR5/6	5,57 €
Tarif moins de 60 ans	64,82 €

**ARTICLE 2 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à **387 926,70 €**. Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 3 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (4 rue Bénit - CS 1011 54035 NANCY Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF AUX TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2017 APPLICABLES A L'EHPAD DE SPINCOURT A COMPTER DE LA DATE D'OUVERTURE DE L'EHPAD DE SPINCOURT**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,

VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale du 12/7/2012,

VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15 décembre 2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 30 mars 2017 fixant la valeur du point GIR départemental 2017 à 7,12 €,

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement

CONSIDERANT qu'à la date de signature du présent arrêté, l'EHPAD de SPINCOURT n'est pas ouvert au public,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPAD DE SPINCOURT sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	Hébergement
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	96 708,00
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	208 285,00	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	444 346,54	
	<b>Total</b>	<b>749 339,54</b>
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	434 602,00
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	
Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	314 737,54	
	<b>Total</b>	<b>749 339,54</b>

Le montant du forfait global dépendance autorisé 2017 est de 239 374,40 €. Celui-ci, calculé annuellement et sera proratisé à compter de la date effective d'ouverture.

Le tarif hébergement s'établit en moyenne sur l'année 2017 à 53,00 €.

Le tarif sollicité par l'établissement s'élevait à 54,40 €.

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	Néant	Néant
Reprise de déficit	Néant	Néant

**ARTICLE 3 :** Les tarifs applicables à compter de la date d'ouverture de l'EHPAD de SPINCOURT, sont fixés à :

<b>Hébergt Permanent</b>	<b>53,00 €</b>
<b>Hébergt Temporaire</b>	<b>53,00 €</b>
Tarif GIR1/2	20,29 €
Tarif GIR3/4	12,87 €
Tarif GIR5/6	5,46 €
Tarif moins de 60 ans	69,40 €

**ARTICLE 4 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à 143 396,80 €. Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant, au prorata à compter de la date effective d'ouverture de l'établissement. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 5 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 PORTANT MODIFICATION DE LA TARIFICATION DEPENDANCE 2017 APPLICABLE A L'EHPAD  
JEAN GUILLOT DE STENAY A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 30 mars 2017 fixant la valeur du point GIR départemental 2017 à 7,12 €,
- VU la convention tripartite pluriannuelle signée le 29/12/2016,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement
- VU l'arrêté relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2017 applicables à l'EHPAD Jean Guillot de STENAY en date du 20/04/2017,

CONSIDERANT les moyens supplémentaires accordés à l'EHPAD lors de la conclusion de la Convention Tripartite (2016-2021) sur la section dépendance,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Le montant du forfait global dépendance autorisé 2017 est modifié à **949 036,00 €**. Les tarifs applicables à compter du 01/06/2017 afférents à la dépendance à l'EHPAD Jean Guillot de STENAY, sont modifiés comme suit :

Tarif GIR1/2	19,16 €
Tarif GIR3/4	12,15 €
Tarif GIR5/6	5,15 €
Tarif moins de 60 ans	66,99 €

**ARTICLE 2 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à **502 066,41 €**. Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 3 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (4 rue Bénit - CS 1011 54035 NANCY Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF AUX TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2017 APPLICABLE A L'EHPAD SAINTE ANNE DE SAINT MIHIEL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15 décembre 2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU la convention tripartite pluriannuelle,
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 30 mars 2017 fixant la valeur du point GIR départemental 2017 à 7,12 €,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPAD Saint Anne sont autorisées comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Groupes fonctionnels</b>	<b>Hébergement</b>
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	
Groupe II Dépenses afférentes au personnel		632 937,00
Groupe III Dépenses afférentes à la structure		844 924,45
	<b>Total</b>	<b>2 270 839,45</b>
<b>Recettes</b>	Groupe I Produits de la tarification	2 154 526,77
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	116 312,68
	<b>Total</b>	<b>2 270 839,45</b>

Le montant du **forfait global dépendance autorisé 2017 est de 728 062,48 €.**

Le tarif hébergement s'établit en moyenne sur l'année 2017 à 45,26 €.

Le tarif sollicité par l'établissement s'élevait à 43,79 €.

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	Néant	66 000,00 €
Reprise de déficit	Néant	Néant

**ARTICLE 3 :** Les tarifs applicables à compter du 01/06/2017 à l'EHPAD Saint Anne de ST MIHIEL, sont fixés à :

<b>Accueil de Jour</b>	<b>15,56 €</b>
<b>Accueil de Jour UA</b>	<b>46,68 €</b>
<b>Hébergt Permanent</b>	<b>46,68 €</b>
<b>Hébergt Permanent UA</b>	<b>46,68 €</b>
<b>Hébergt Temporaire</b>	<b>46,68 €</b>
<b>Hébergt Temporaire UA</b>	<b>46,68 €</b>

Tarif GIR1/2	16,68 €
Tarif GIR3/4	10,57 €
Tarif GIR5/6	4,49 €
Tarif moins de 60 ans	60,49 €

**ARTICLE 4 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à 401 057,41. Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 5 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF AUX TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2017 APPLICABLE A L'EHPAD SAINTE CATHERINE DE VERDUN A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,

VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,

VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,

VU la convention tripartite pluriannuelle,

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 30 mars 2017 fixant la valeur du point GIR départemental 2017 à 7,12 €,

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPAD Sainte Catherine sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	Hébergement
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 395 148,00
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 314 848,00	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	1 006 868,48	
	<b>Total</b>	<b>3 716 864,48</b>
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	3 634 130,50
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	38 000,00
Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	44 733,98	
	<b>Total</b>	<b>3 716 864,48</b>

Le montant du **forfait global dépendance autorisé 2017 est de 1 362 208,35 €.**

Le tarif hébergement s'établit en moyenne sur l'année 2017 à 43,18 €.

Le tarif sollicité par l'établissement s'élevait à 41,66 €.

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	Néant	Néant
Reprise de déficit	Néant	Néant

**ARTICLE 3 :** Les tarifs applicables à compter du 01/06/2017 à l'EHPAD Sainte Catherine de VERDUN, sont fixés à :

Accueil de Jour	14,88 €
Hébergement Permanent	44,62 €
Hébergement Permanent UA	44,62 €
Hébergement Temporaire	44,62 €

Tarif GIR1/2	20,52 €
Tarif GIR3/4	13,02 €
Tarif GIR5/6	5,53 €
Tarif moins de 60 ans	60,11 €

**ARTICLE 4 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à 831 048,99€ Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 5 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF AUX TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2017 APPLICABLE A L'EHPAD LA MAISON DES CEPAGES DE BAR LE DUC A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU la convention tripartite pluriannuelle,
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 30 mars 2017 fixant la valeur du point GIR départemental 2017 à 7,12 €,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPAD La Maison des Cépages de BAR LE DUC sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	Hébergement
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	414 896,13
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	361 407,68	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	118 039,93	
	<b>Total</b>	<b>894 343,74</b>
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	882 327,07
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	7 200,00
Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	10 784,95	
	<b>Total</b>	<b>900 312,02</b>

Le montant du **forfait global dépendance autorisé pour 2017 est de 357 829,66€.**

Le tarif hébergement s'établit en moyenne sur l'année 2017 à 42,02 €.

Le tarif sollicité par l'établissement s'élevait à 41,95 €.

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	Néant	Néant
Reprise de déficit	6 668,28	3 058,75

**ARTICLE 3 :** Les tarifs applicables à compter du 01/06/2017 à l'EHPAD La Maison des Cépages de BAR LE DUC, sont fixés à :

<b>Hébergement Permanent</b>	<b>42,32 €</b>
Tarif GIR1/2	17,96 €
Tarif GIR3/4	11,40 €
Tarif GIR5/6	4,83 €
Tarif moins de 60 ans	58.38 €

**ARTICLE 4 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à 233 631,59€. Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 5 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF AUX TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2017 APPLICABLE A L'EHPAD SAINT JOSEPH DE VERDUN A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU la convention tripartite pluriannuelle,
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 30 mars 2017 fixant la valeur du point GIR départemental 2017 à 7,12 €,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPAD Saint Joseph sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	Hébergement
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	112 568,15
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	256 827,65	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	125 777,13	
	<b>Total</b>	<b>495 172,93</b>
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	461 560,01
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	
Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	8 276,00	
	<b>Total</b>	<b>469 836,01</b>

Le montant du **forfait global dépendance autorisé pour 2017 est de 101 012,14€.**

Le tarif hébergement s'établit en moyenne sur l'année 2017 à 48,98 €.

Le tarif sollicité par l'établissement s'élevait à 54,02 €.

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	25 336,92	Néant
Reprise de déficit	Néant	36 244,21

**ARTICLE 3 :** Les tarifs applicables à compter du 01/06/2017 à l'EHPAD Saint Joseph de VERDUN , sont fixés à :

<b>Hébergement Permanent</b>	<b>49,49 €</b>
<b>Hébergement Temporaire</b>	<b>49,49 €</b>
Tarif GIR1/2	27,71 €
Tarif GIR3/4	17,58 €
Tarif GIR5/6	7,46 €
Tarif moins de 60 ans	67.18 €

**ARTICLE 4 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à 75 810.19 €. Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 5 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF AUX TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2017 APPLICABLE A L'EHPAD SAINT CHARLES DE GONDRECOURT LE CHATEAU A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU la convention tripartite pluriannuelle,
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 30 mars 2017 fixant la valeur du point GIR départemental 2017 à 7,12 €,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPAD Saint Charles sont autorisées comme suit :

	<b>Groupes fonctionnels</b>	<b>Hébergement</b>
<b>Dépenses</b>	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	438 698,47
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 014 180,70
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	209 806,54
	<b>Total</b>	<b>1 662 685,71</b>
<b>Recettes</b>	Groupe I Produits de la tarification	1 445 693,93
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	151 750,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	20 241,78
	<b>Total</b>	<b>1 617 685,71</b>

Le montant du **forfait global dépendance autorisé pour 2017 est de 518 962,26 €.**

Le tarif hébergement s'établit en moyenne sur l'année 2017 à 46,86 €.

Le tarif sollicité par l'établissement s'élevait à 48,15 €.

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	45 000,00	Néant
Reprise de déficit	Néant	9 181,97

**ARTICLE 3 :** Les tarifs applicables à compter du 01/06/2017 à l'EHPAD Saint Charles de GONDRECOURT LE CHATEAU , sont fixés à :

<b>Accueil de Jour</b>	<b>15,88 €</b>
<b>Hébergé Permanent</b>	<b>47,63 €</b>
<b>Hébergé Temporaire</b>	<b>47,63 €</b>

Tarif GIR1/2	19,58 €
Tarif GIR3/4	12,43 €
Tarif GIR5/6	5,27 €
Tarif moins de 60 ans	65,12 €

**ARTICLE 4 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à 244 586,15 €. Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 5 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF AUX TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2017 APPLICABLE A L'UNITE ALZHEIMER  
- RESIDENCE GENEVIEVE MENOUX DE FAINS VEEL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU la convention tripartite pluriannuelle,
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 30 mars 2017 fixant la valeur du point GIR départemental 2017 à 7,12 €,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'Unité Alzheimer - Résidence Geneviève MENOUX sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	Hébergement
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	192 327,21
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	96 107,83	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	240 562,42	
	<b>Total</b>	<b>528 997,46</b>
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	449 237,42
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	89 069,23
	<b>Total</b>	<b>538 306,65</b>

Le montant du **forfait global dépendance autorisé pour 2017 est de 147 064.10 €.**

Le tarif hébergement s'établit en moyenne sur l'année 2017 à 50,88 €.

Le tarif sollicité par l'établissement s'élevait à 51,23 €.

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	Néant	Néant
Reprise de déficit	8 834,66	13 610,90

**ARTICLE 3 :** Les tarifs applicables à compter du 01/06/2017 à l'Unité Alzheimer - Résidence Geneviève MENOUX de FAINS VEEL, sont fixés à :

<b>Accueil de Jour UA</b>	<b>18,70 €</b>
<b>Hébergement Permanent UA</b>	<b>56,08 €</b>
<b>Hébergement Temporaire UA</b>	<b>56,08 €</b>
Tarif GIR1/2	27,20 €
Tarif GIR3/4	17,27 €
Tarif GIR5/6	7,32 €
Tarif moins de 60 ans	83,70 €

**ARTICLE 4 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à 104 438.75 €. Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 5 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF AUX TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2017 APPLICABLE A L'USLD DE VERDUN A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,

VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,

VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,

VU la convention tripartite pluriannuelle,

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'USLD de Verdun sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	Hébergement	Dépendance
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	308 201,00	73 638,00
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	324 879,00	318 524,00	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	210 291,34	3 504,83	
<b>Total</b>	<b>843 371,34</b>	<b>395 666,83</b>	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	934 351,04	402 102,86
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation		2 081,00
Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	13 692,30		
<b>Total</b>	<b>948 043,34</b>	<b>404 183,86</b>	

Le tarif hébergement s'établit en moyenne sur l'année 2017 à 54,42 €.

Le tarif sollicité par l'établissement s'élevait à 54,42 €.

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	Néant	Néant
Reprise de déficit	104 672,00	8 517,03

**ARTICLE 3 :** Les tarifs applicables à compter du 01/06/2017 à l'USLD de VERDUN, sont fixés à :

<b>Hébergé Permanent</b>	<b>54,89 €</b>
<b>Tarif GIR1/2</b>	<b>25,83 €</b>
<b>Tarif GIR3/4</b>	<b>16,39 €</b>
<b>Tarif GIR5/6</b>	<b>6,95 €</b>
<b>Tarif moins de 60 ans</b>	<b>77,97 €</b>

**ARTICLE 4 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à 248 722,56 €. Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 5 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF AUX TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2017 APPLICABLE A L'USLD LA MAISON DES CEPAGES DE BAR LE DUC A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,

VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,

VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,

VU la convention tripartite pluriannuelle,

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles l'USLD La Maison des Cépages de BAR LE DUC sont autorisées comme suit :

	<b>Groupes fonctionnels</b>	<b>Hébergement</b>	<b>Dépendance</b>
<b>Dépenses</b>	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	207 271,48	30 945,31
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	230 084,14	194 068,96
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	56 345,86	213,27
	<b>Total</b>	<b>493 701,48</b>	<b>225 227,54</b>
<b>Recettes</b>	Groupe I Produits de la tarification	491 115,11	242 176,18
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	2 500,00	1 000,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	5 392,48	
	<b>Total</b>	<b>499 007,59</b>	<b>243 176,18</b>

Le tarif hébergement s'établit en moyenne sur l'année 2017 à 49,11 €.

Le tarif sollicité par l'établissement s'élevait à 49,58 €.

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	Néant	Néant
Reprise de déficit	5 306,11	17 948,64

**ARTICLE 3 :** Les tarifs applicables à compter du 01/06/2017 à l'USLD La Maison des Cépages de BAR LE DUC , sont fixés à :

<b>Hébergement Permanent</b>	<b>49,24 €</b>
Tarif GIR1/2	26,83 €
Tarif GIR3/4	18,73 €
Tarif GIR5/6	7,25 €
Tarif moins de 60 ans	73,83 €

**ARTICLE 4 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à 145 280,10 €. Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 5 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 18 MAI 2017 RELATIF AUX TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2017 APPLICABLE A L'USLD DE FAINS – LES SOURCES DE FAINS VEEL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L 314-1 et suivants,

VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,

VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 15/12/2016 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,

VU la convention tripartite pluriannuelle,

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'USLD de Fains - Les Sources sont autorisées comme suit :

	<b>Groupes fonctionnels</b>	<b>Hébergement</b>	<b>Dépendance</b>
<b>Dépenses</b>	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	250 287,29	34 300,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	248 604,19	222 426,20
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	50 648,47	700,00
	<b>Total</b>	<b>549 539,95</b>	<b>257 426,20</b>
<b>Recettes</b>	Groupe I Produits de la tarification	546 548,74	256 426,20
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	1 500,00	1 000,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables		
	<b>Total</b>	<b>548 048,74</b>	<b>257 426,20</b>

Le tarif hébergement s'établit en moyenne sur l'année 2017 à 50,42 €.

Le tarif sollicité par l'établissement s'élevait à 51,48 €.

**ARTICLE 2 :** Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	1 491,21	Néant
Reprise de déficit	Néant	Néant

**ARTICLE 3 :** Les tarifs applicables à compter du 01/06/2017 à l'USLD de Fains - Les Sources de FAINS VEEL , sont fixés à :

Hébergé Permanent 50,02 €  
Hébergé Temporaire 50,02 €

Tarif GIR1/2 22,80 €  
Tarif GIR3/4 14,46 €  
Tarif GIR5/6 6,15 €  
Tarif moins de 60 ans 72,87 €

**ARTICLE 4 :** La participation du Département de la Meuse au titre du forfait dépendance de l'exercice 2017 est fixée à 167 538,20 €. Ce forfait sera versé mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2018, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2018 sera égal au douzième de celui calculé pour l'année 2017.

**ARTICLE 5 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale au 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50025, 54035 NANCY Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Jean-Marie MISSLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental



**Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :**

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

**Imprimeur :** Imprimerie Départementale  
Place Pierre-François GOSSIN  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Editeur :** Département de la Meuse  
Hôtel du Département  
Place Pierre-François GOSSIN  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Date de parution :** 23/05/2017

**Date de dépôt légal :** 23/05/2017